

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Programme du PLR Vaud

**Pour validation par le Congrès du
19.06.2019**

Introduction

Le programme du PLR Vaud présente la vision du parti pour les années à venir. Il résulte d'un important travail auquel a été associée une large délégation de notre base. Il a été actualisé en vue des élections fédérales de 2019.

Des priorités – Ce programme est constitué de onze thèmes. Il se veut évolutif et moderne. Il vise à fixer des objectifs clairs et des politiques ciblées. Il présente les sujets dans lesquels nous souhaitons nous montrer proactifs et les positions que nous tenons. Une large place est également accordée aux réussites de notre formation, à tous les échelons du pays.

Liberté, cohésion, innovation - Ce sont les trois valeurs phares sur lesquelles se fonde notre programme. Leurs définitions apparaissent plus loin dans le programme.

Politique responsable – Le PLR Vaud s'engage pour une politique libérale, où la responsabilité individuelle assure la liberté de chacun et la prospérité de la société dans sa globalité. Les lois doivent être élaborées quand l'autodiscipline fait défaut et l'État ne doit intervenir qu'avec parcimonie dans l'économie. Qui, mieux que les acteurs impliqués sur le terrain connaît les enjeux actuels et les moyens d'y faire face ? Le PLR Vaud plaide pour une responsabilité à tous les échelons : responsabilité individuelle de chaque citoyen, mais aussi des communes et des cantons, qui relaient les enjeux locaux et régionaux. Ces derniers doivent mener des politiques responsables. Pour ce faire, il est nécessaire qu'ils conservent de larges prérogatives.

Le parti du centre droite – Le parti libéral-radical occupe une position de centre droite sur l'échiquier politique. Il s'oppose aux visions utopistes de la gauche, qui prône une étatisation rampante de notre société au détriment des libertés des citoyens. Il s'oppose également à une distribution des deniers publics sans discernement ni priorités. Notre parti souhaite un canton fort, en mettant en avant des conditions-cadres permettant le développement des libertés individuelles. Seule une Suisse souveraine et tournée vers l'avenir peut le garantir. Le PLR Vaud défend donc une économie libérale ouverte sur l'étranger et rejette toute tentative visant l'isolement. Notre parti lutte ainsi contre les idées extrêmes et conservatrices, hostiles au principe même de l'innovation.

TABLE DES MATIÈRES

1. VALEURS	4
1.1. Liberté.....	4
1.2. Cohésion.....	4
1.3. Innovation.....	4
2. INSTITUTIONS	5
2.1. Confédération.....	5
2.2. Canton.....	5
2.3. Communes.....	5
2.4. 5 ^{ème} Suisse.....	6
3. FINANCES – FISCALITÉ	6
3.1. RIE III VAUDOISE ET RFFA : LE SUCCÈS DE DEUX COMPROMIS.....	9
4. ÉCONOMIE – EMPLOI	9
4.1. AGRICULTURE – VITICULTURE.....	11
4.2. TOURISME.....	13
5. SÉCURITÉ – JUSTICE	15
5.1. ARMÉE – SÉCURITÉ INTERNATIONALE.....	17
6. POLITIQUE EXTÉRIEURE – IMMIGRATION – ASILE	18
7. SANTÉ	21
8. SYSTÈME SOCIAL ET ASSURANCES SOCIALES	23
9. FORMATION – RECHERCHE	26
10. INFRASTRUCTURES – CROISSANCE	28
10.1. MOBILITÉ.....	28
10.2. LOGEMENT.....	31
10.3. TÉLÉCOMMUNICATIONS.....	32
10.4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	33
10.5. CLIMAT, ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT.....	34
11. CONCILIATION VIES PRIVÉE ET PROFESSIONNELLE	38
12. CULTURE – SPORTS	40
13. MONDE NUMÉRIQUE	41

1. VALEURS

Le canton de Vaud et la Suisse sont aujourd'hui prospères et compétitifs, en comparaison mondiale. Notre système politique, notre fonctionnement économique et social, la démocratie et le principe de milice ont contribué à ce succès. Pour le PLR Vaud, premier parti du canton dans les législatifs et exécutifs communaux et au Grand Conseil, ce modèle à succès mérite d'être défendu en s'appuyant sur les trois valeurs suivantes :

1.1. Liberté

« Il n'y a pas de démocratie sans liberté » ! Cette valeur permet à tout un chacun de choisir son mode de vie, avec un minimum de contraintes. En outre, l'individu doit être au service du citoyen et non l'inverse. La tendance actuelle est à toujours plus de régulations et de lois. Le PLR entend garantir la plus large liberté individuelle et d'entreprendre possible. Les décisions politiques doivent être prises au plus près des personnes concernées. Dans ce contexte, il est important de défendre le fédéralisme ainsi que les communes. La liberté est toutefois indissociable de la responsabilité individuelle envers la société et l'environnement, pour que les droits de chacun soient respectés et que la cohésion de notre société soit maintenue.

1.2. Cohésion

Si l'individu est au centre des priorités de notre politique, il convient également de concevoir notre société dans son ensemble. La cohésion est la colonne vertébrale de la Suisse, le ciment social qui relie ses différents cantons, cultures et langues. Le PLR entend défendre le fonctionnement de cette communauté, sa prospérité et sa solidarité. Ainsi, la cohésion sociale doit garantir à chacun des conditions de vie dignes, un pacte entre les générations, mais aussi une ouverture vis-à-vis des étrangers. Pour maintenir ce contrat de cohésion, chacun doit s'engager dans et pour la société. Le système de milice est le liant de cette société et symbolise l'engagement de chacun au sein de sa famille, d'associations, de l'armée ou de la politique.

1.3. Innovation

« Stagner, c'est reculer » ! Le PLR croit aux opportunités dans le futur et à l'innovation qui sont la clef de la prospérité. L'innovation est aussi bien économique, technique, que sociale et politique. La croissance, la recherche, mais aussi les pressions sociales et l'adaptation de nos institutions politiques à l'évolution de notre société sont autant de défis auxquels l'innovation peut répondre. Il faut cultiver l'esprit d'entreprise et celui de la prise de risques, avec pour corollaire, l'acceptation de l'échec, afin d'atteindre le progrès. Investir dans la formation et la recherche est une priorité. Le PLR a confiance en l'avenir et dans la capacité de l'Homme de s'inventer un futur meilleur.

2. INSTITUTIONS

La pyramide institutionnelle de la Suisse fait sa force. La répartition des tâches et des pouvoirs doit être maintenue.

2.1. Confédération

Le PLR défend un fédéralisme qui garantit à chaque canton son indépendance. Le fédéralisme est le meilleur système pour répondre aux besoins des différentes régions et cultures du pays. La centralisation n'est pas un objectif en soi et ne doit pas être la règle.

Les droits politiques (initiative et référendum) sont des outils essentiels à l'implication des citoyens dans la politique. Toutefois, les partis politiques ne doivent pas dévoyer ce système en l'utilisant comme des outils marketings.

Il convient également de ne pas laisser les citoyens en multipliant les scrutins ou en lançant des initiatives similaires à trop brève échéance. Le PLR est ouvert à la modernisation de ces outils, qui doit se faire avant tout avec la participation des citoyens.

La politique suisse implique l'ensemble des partis et des courants dans l'élaboration des lois. L'opposition et l'alternance ne sont pas caractéristiques du système politique suisse. Les partis politiques aux Chambres fédérales doivent donc agir selon le principe de consensus, qui défend au mieux les intérêts des Suisses.

Le PLR Vaud soutient le principe de la formule magique, qui permet d'impliquer tous les partis d'importance – et donc la majorité de la population – au sein du Conseil fédéral. Ce dernier ne doit pas être élu par le peuple et doit appliquer le principe de collégialité.

2.2. Canton

Le PLR entend maintenir l'autonomie du canton de Vaud, remise en cause par les nombreuses initiatives centralisatrices de l'ensemble de la gauche. Le fédéralisme est à ce titre un outil essentiel pour la stabilité politique de notre pays.

Il convient, en parallèle, de diminuer les complications administratives qu'implique la coexistence de vingt-six administrations cantonales. Il est temps de passer d'une pratique de superposition des différents règlements et procédures à une pratique systématique lors de toute promulgation. À l'échelle du canton, le PLR exige une administration au service des citoyens et non l'inverse.

La solidarité confédérale doit être maintenue. La péréquation intercantonale doit-être la plus harmonieuse possible entre les cantons contributeurs et les cantons bénéficiaires. Des efforts doivent être faits afin de réduire la dépendance des cantons bénéficiaires.

Enfin, le PLR Vaud entend maintenir une majorité de centre droite au Grand Conseil, tout comme il entend reprendre la majorité du gouvernement pour assurer une stabilité économique et financière, largement mise à mal par une politique de gauche.

2.3. Communes

La préservation de l'autonomie communale est une préoccupation quotidienne du PLR Vaud. Cette autonomie est le premier rempart à un pouvoir centralisateur et constitue le trait d'union

entre le citoyen et l'État. Cela garantit une politique de proximité avec les habitants. Le PLR Vaud veut ainsi promouvoir le principe de subsidiarité jusqu'au plus petit échelon de compétences.

Toutefois, la gestion de tâches de plus en plus lourdes et compliquées met à mal les vocations pour les mandats politiques, tant au niveau exécutif que législatif. Le PLR Vaud encourage ses membres à prendre leurs responsabilités. Les projets de fusions peuvent être encouragés, mais la décision doit revenir aux habitants. Le PLR Vaud n'entend pas imposer aux communes le système politique qui permettra d'élire leurs autorités.

La répartition des tâches entre le canton et les communes doit répondre à des critères politiques et d'efficacité. Le droit pour les communes d'aménager leurs finances en fonction de leurs charges est essentiel à leur autonomie. La part des finances communales dévolue aux dépenses résultant de décisions cantonales doit être limitée. La péréquation cantonale doit permettre une réelle capacité de gestion et d'autonomie de chaque commune, notamment les communes contributrices.

Enfin, il faut veiller à ce que les communes soient traitées avec équité, tant celles à la périphérie que celles qui font partie d'agglomérations urbaines.

2.4. 5^{ème} Suisse

L'équivalent de 11 % de la population suisse vit actuellement à l'étranger. Il est important de déployer tous les moyens pour maintenir un lien étroit avec ces citoyens. Cela passe avant tout par des outils modernes de communication pour stimuler la participation politique des Suisses de l'étranger. Le vote électronique, pour autant qu'il remplisse toutes les conditions de sécurité, offre des perspectives enthousiasmantes pour le développement de la démocratie et l'exercice des droits civiques. Ces mêmes canaux doivent permettre de mieux contacter, informer et maintenir un lien fort avec les Suisses de l'étranger.

3. FINANCES – FISCALITÉ

Des finances saines sont un gage de cohésion. Le développement du canton et sa stabilité économique en dépendent. Le canton de Vaud, sous un gouvernement à majorité de droite et notamment avec le soutien des communes, avait réussi à redresser ses finances et à éponger ses dettes en moins d'une dizaine d'années. Nous avons aujourd'hui des doutes quant à la capacité du gouvernement actuel à maîtriser des charges, dont les excédents seraient susceptibles de faire significativement repartir la dette cantonale à la hausse. Parallèlement, les finances de nombreux cantons sont dans le rouge. Tel est également le cas de plus en plus de communes vaudoises. Il faut rester prudent pour que les dettes d'aujourd'hui ne deviennent pas les impôts de demain. Contenir le niveau d'endettement en adéquation avec l'évolution conjoncturelle permet de maîtriser les charges d'intérêts et ainsi d'assurer l'autonomie financière future des budgets courants. Le cap à tenir est celui d'une fiscalité modérée, la moins lourde et la plus simple possible, pour nos citoyens et nos entreprises. C'est pourquoi l'impact financier de toute nouvelle mesure souhaitée par le parlement ou le gouvernement doit être pris en compte avant que la mesure soit acceptée. Si la RIE III vaudoise a permis de relâcher la pression fiscale sur nos entreprises, il est temps que les personnes physiques puissent également, à leur tour, bénéficier de la situation favorable qu'elles ont concouru à créer. Notre croissance économique, notre qualité de vie et nos emplois dépendent aussi de la capacité de la Suisse et du canton à développer un environnement fiscal attractif.

AAA	Notation financière du canton de Vaud depuis 2013 (sommet de l'échelle de notation).
CHF 28.50 sur CHF 100.-	Ce que l'État a dépensé pour la prévoyance sociale (en 2018).
2,6%	Augmentation des charges annuelles du canton avec une majorité de gauche au Gouvernement (en 2018 par rapport à 2017).

NOUS VOULONS

- diminuer l'imposition des personnes physiques et limiter la pression fiscale sur ces dernières ;
- adapter la fiscalité de façon à favoriser l'activité professionnelle de tous les membres du ménage ;
- défendre le quotient familial au niveau cantonal afin de disposer d'un système de taxation de la famille adapté aux nouvelles réalités familiales;
- harmoniser la fiscalité des couples, des concubins, des partenaires et des célibataires ;
- abaisser l'imposition de la prévoyance au niveau des autres cantons romands ;
- revoir l'imposition de la fortune investie dans les sociétés créatrices d'emplois ;
- éviter que les bons contribuables ne quittent le canton et en attirer de nouveaux ;
- imposer l'outil de travail d'une manière encourageant l'entrepreneuriat et la création d'emplois ;
- permettre le succès économique par un plafonnement adéquat des taux d'imposition ou par un bouclier fiscal ;
- réformer l'évaluation de la valeur locative ;
- contribuer à la lutte contre les coûts de la santé par la mise en place d'un compte épargne-santé défiscalisé au niveau fédéral ;
- adapter la fiscalité des seniors à leur nouvelle situation de vie (retraite) ;
- faire en sorte de contenir les dépenses publiques cantonales et communales afin qu'elles soient en adéquation avec la croissance démographique et conjoncturelle ;
- réviser les standards sociaux pour les rendre plus incitatifs ;
- freiner les dépenses endémiques de la gauche et viser l'efficacité de l'administration ;
- assurer une répartition des tâches publiques permettant au canton et aux communes de garder la maîtrise sur leur équilibre financier.
- être à même de maîtriser les dettes des communes et des associations de communes.
- finaliser la réforme fiscale des entreprises vaudoises ;
- éviter toutes les hausses de contributions ayant un impact direct sur le coût du travail ;
- augmenter les déductions d'entretien sur immeubles (yc sur entretiens lourds) tout en maintenant l'imposition de la valeur locative.

NOUS NE VOULONS PAS

- continuer à figurer en tête du classement des cantons les moins attractifs fiscalement ;
- concentrer l'imposition sur les mêmes personnes ;
- taxer toujours plus les contribuables pour financer une étatisation croissante ;
- solliciter toujours plus les communes pour équilibrer des comptes pénalisés par des dépenses sociales sans limites ;

- cautionner la poursuite d'une irresponsable « chasse aux riches » qui ne peut que desservir la santé économique de notre pays ;
- instaurer des impôts fantasmés ;
- laisser un impôt communal à taux unique s'installer dans le canton ;
- augmenter les dépenses publiques sous prétexte du faible niveau d'endettement ;
- cautionner l'endettement endémique des Municipalités de gauche ;
- mettre à mal le fédéralisme, comme le souhaite la gauche, en battant en brèche la concurrence fiscale cantonale qui garantit une marge d'attractivité entre les cantons ;
- nous imposer un « Swiss Finish » excessif et anticoncurrentiel, pénalisant notamment la place bancaire et financière suisse ;
- élargir le nombre de contribuables ne payant pas d'impôt.

SUCCÈS DU PLR

Fédéral

- ✓ Maintien de nombreux emplois en Suisse grâce à l'acceptation en votation populaire de la RFFA (réforme de l'imposition des entreprises et financement de l'AVS).
- ✓ Mise en place d'un frein à l'endettement envié par de nombreux pays.
- ✓ Signature d'un large tissu de conventions de double imposition ;
- ✓ Compensation des effets de la progression à froid (réduction d'impôts de CHF 500 millions par an pour la classe moyenne).
- ✓ Suppression des frais d'émission d'emprunts.
- ✓ Instauration d'une analyse des coûts de diverses réglementations par un organe indépendant.

Cantonal

- ✓ Taux de chômage historiquement le plus bas depuis des décennies ;
- ✓ Dépôt d'une initiative populaire « Une baisse d'impôts pour la classe moyenne ! », directement acceptée et transformée en loi par le Grand Conseil.
- ✓ Dépôt d'une initiative parlementaire demandant la révision de la gouvernance du CHUV permettant de distinguer l'autorité décidant des dépenses de celle assurant leur financement.
- ✓ Adoption de la RIE III vaudoise.
- ✓ Rejet de l'initiative « pour une assurance dentaire obligatoire », qui aurait engendré des taxes supplémentaires.
- ✓ Modification du quotient familial en cas de décès d'un enfant.

Succès des Conseillers d'État PLR

- ✓ Maîtrise des dépenses.
- ✓ Note triple A : Vaud est parmi les meilleurs débiteurs de Suisse.
- ✓ Forte réduction de la dette (divisée par douze en dix ans).
- ✓ Informatisation et simplification des déclarations d'impôt.

Communal

Dans les communes vaudoises, les élus PLR en place se sont battus contre des hausses d'impôts ; pour maintenir une imposition modérée et contre la hausse du plafond d'endettement.

3.1. RIE III VAUDOISE ET RFFA : LE SUCCÈS DE DEUX COMPROMIS

Grâce à 14 exercices comptables positifs consécutifs (notation AAA dès 2013), le canton a pu réduire sa dette et assurer, dès le 1^{er} janvier 2019, l'entrée en vigueur de la RIE III vaudoise. Le taux d'imposition unique des entreprises de 13,79% couplé à des mesures sociales (allocations familiales, accueil de jour des enfants, subsides LAMal) ont permis de maintenir la compétitivité du canton, tout en renforçant le système social. Néanmoins, la croissance des charges engendrée par ces mesures sociales est à surveiller de près afin d'être sûrs que ces mesures soient finançables sur le long terme. Du reste, les contribuables vaudois sont également pris en compte grâce à la stratégie fiscale 2019-23 du Conseil d'État, grâce à une baisse du coefficient d'impôt d'1 point en 2020 et d'1 point supplémentaire en 2021. De surcroît, les déductions fiscales pour frais de garde et pour les primes de l'assurance-maladie (initiative des Jeunes Libéraux-Radicaux vaudois) seront augmentées.

Au niveau fédéral, le projet de réforme de la fiscalité et du financement de l'AVS (RFFA) a été accepté en votation populaire. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour les communes vaudoises, qui pourront compter sur des compensations fédérales afin d'atténuer les premiers effets de la RIE III vaudoise.

NOUS VOULONS

- alléger les conséquences de la RIE III pour les communes ;
- renforcer l'attractivité du canton de Vaud pour l'ensemble du tissu économique (multinationales, PME, etc.) ;
- un financement pérenne du volet social pour autant que les finances cantonales le permettent.

4. ÉCONOMIE – EMPLOI

L'emploi crée la prospérité de notre pays et des perspectives pour chacun. Le PLR s'engage pour une place économique et financière forte. La prospérité dépend de deux facteurs : premièrement, d'une économie dynamique, bénéficiant de conditions favorables à son développement et à la création d'emplois ; deuxièmement, de finances publiques saines, permettant à l'État d'investir durablement. La mondialisation étant un fait, la compétitivité de l'économie suisse et vaudoise au niveau international constitue notre atout majeur. En misant sur l'innovation, la qualification de leur personnel et la haute qualité de leurs produits, nos entreprises – aussi bien les PME que les grandes sociétés – pourront faire face à leurs concurrents étrangers. En maintenant des conditions-cadre optimales et un marché du travail flexible, nous serons en mesure de maintenir un taux de chômage le plus bas possible, de favoriser le développement des entreprises existantes (pour plus d'emplois) et d'en attirer de nouvelles, tout en renforçant l'investissement en Suisse. Il convient enfin de maintenir la liberté d'entreprendre, la responsabilité individuelle et l'innovation, qui font le succès de la Suisse.

1 franc sur 3 est gagné grâce aux échanges avec l'Union européenne.

2,6 % Taux de chômage en Suisse (moyenne 2018).

9^{ème} Rang occupé par la Suisse au classement mondial de la richesse par habitant (en 2016).

NOUS VOULONS

- un ordre économique libéral, la liberté d'entreprendre et promouvoir l'innovation ;
- soutenir la voie bilatérale avec l'UE et renouveler les accords bilatéraux, afin de lever l'insécurité juridique qui empoisonne la vie des entreprises ;
- faire baisser la pression internationale sur l'attractivité de la place fiscale suisse pour les entreprises ;
- conclure des accords de libre-échange avec des pays tiers (comme les USA) et notamment les marchés en pleine croissance (Asie, Amérique du Sud, Afrique) ;
- soutenir les commerces et les entreprises, qui sont les premiers créateurs d'emplois ;
- favoriser le développement et la transmission des PME ;
- appliquer correctement les mesures existantes contre le dumping salarial et lutter contre les faux-indépendants qui concurrencent nos PME locales ;
- promouvoir davantage les produits locaux à l'étranger ;
- encourager le développement économique pour attirer durablement les entreprises étrangères sur le sol suisse et vaudois ;
- former suffisamment de personnel qualifié dans les hautes écoles, les universités et dans la formation duale pour couvrir les besoins de l'économie ;
- offrir de meilleures chances professionnelles aux femmes et aux personnes de plus de 55 ans et profiter de leur expérience professionnelle ;
- favoriser la réinsertion professionnelle ;
- encourager une véritable diversité (parcours professionnel, âge, sexe, etc.) au sein des organes de décision dans l'économie ;
- garantir un partenariat social sans interventionnisme étatique.
- défendre un droit du travail flexible sans hyper-régulation ;
- Assouplir la réglementation afin de faciliter les nouveaux modes de travail (comme le télétravail) ;
- Garantir une mise à disposition suffisante de zones industrielles ou d'artisanat (ZIZA) ;

NOUS NE VOULONS PAS

- affaiblir notre système économique en acceptant une hyper-régulation prônée par diverses initiatives populaires ;
- introduire une durée de travail hebdomadaire de 35 heures en Suisse ;
- introduire des quotas ;
- alourdir le droit du travail ;
- tolérer un interventionnisme étatique dans les négociations qui relèvent des partenaires sociaux ;
- empêcher les magasins d'harmoniser leurs horaires en fonction des nouveaux modes de vie des consommateurs.

SUCCÈS DU PLR

Fédéral

- ✓ Élimination d'entraves techniques au commerce, simplifiant ainsi les procédures douanières et garantissant des prix bas pour le portemonnaie du consommateur.
- ✓ Accords de libre-échange avec le Japon et la Chine, ainsi que d'autres pays asiatiques et début des négociations avec l'Inde, le Brésil et la Russie.

- ✓ Adoption d'une mesure qui libéralise les horaires d'ouverture des stations-service.
- ✓ Ajustement des dispositions pour recourir au chômage partiel en réponse à la crise du franc fort.
- ✓ Accord trouvé avec les partenaires sociaux concernant l'obligation d'enregistrer le temps de travail (pour une saisie simplifiée du temps de travail et une plus grande flexibilité des entreprises dans ce domaine).

Cantonal

- ✓ Amélioration de la formation des cafetiers et restaurateurs.
- ✓ Valorisation de la formation professionnelle via différentes interventions au Grand Conseil.

Succès des Conseillers d'État PLR

- ✓ Renforcement de l'économie vaudoise (env. 50'000 entreprises et env. 300'000 emplois en 2018 dans le canton) et de sa diversification ;
- ✓ Premier canton suisse en matière de levée de fonds en faveur des start-up avec 1'963 millions (2013-2018).
- ✓ Mise en place d'une politique d'innovation et développement d'un véritable écosystème (Health Valley, FIT, Innovaud) ;
- ✓ Lancement de la plateforme InnoVaud (soutien à plusieurs centaines de start-up et PME vaudoises) et mise à disposition d'une enveloppe de 75 millions de francs en faveur de l'innovation.
- ✓ Bilan positif pour la première période de mise en œuvre de la politique d'appui au développement économique (PADE) et lancement de la deuxième période ;
- ✓ Instauration d'un cadre légal pour les voitures de transport avec chauffeur (Lex UBER), afin que chaque acteur actif sur le marché du transport de personnes soit traité sur un pied d'égalité.
- ✓ Mise en place d'unités communes entre les offices régionaux de placement et les centres sociaux régionaux
- ✓ Campagne « Respect » menée conjointement avec GastroVaud afin d'encourager les employeurs de la branche à recourir prioritairement aux ORP pour le recrutement de personnel. Définition d'une nouvelle stratégie de développement pour les Alpes vaudoises.

Communal

Dans les communes vaudoises, les élus PLR ont favorisé l'implantation d'entreprises dans leur région et ont mis en place des mesures de soutien aux commerces de proximité. Ils ont favorisé des horaires d'ouverture plus flexibles pour ces derniers et plus en adéquation avec les besoins de la population, pour ce qui est de l'administration publique.

Le PLR l'a proposé, les autres partis l'ont refusé

- Introduire une loi efficace sur les cartels.

4.1. AGRICULTURE – VITICULTURE

L'agriculture contribue de manière importante à notre économie, mais aussi à la préservation de notre environnement et de nos paysages. Le PLR Vaud se bat pour une agriculture productive, écologique et proche des consommateurs. La politique agricole doit renforcer le potentiel économique, la durabilité de la production agricole et la compétitivité de notre filière agroalimentaire. La qualité de la production dans un environnement concurrentiel doit être valorisée. La défense de l'agriculture passe par la promotion et la valorisation des produits locaux, l'utilisation des matières locales, un aménagement du territoire en adéquation avec les besoins multiples de l'économie et la défense d'une fiscalité supportable. À ce titre, la

pérennité du secteur agricole ne doit pas reposer essentiellement sur les paiements directs. Une attention particulière doit également être portée au secteur viticole. Ce dernier doit non seulement faire face à une concurrence étrangère toujours plus vive, mais aussi à l'évolution de la consommation. Cela passe par une offre diversifiée et de grande qualité, un accueil soigné et un œnotourisme développé. Le PLR Vaud soutient une politique viticole proactive, qui doit laisser aux acteurs concernés la possibilité d'adapter leurs structures pour une offre de qualité.

990 Nombre d'exploitations agricoles qui ont disparu en Suisse (en 2015).

2^{ème} Rang occupé par le canton en termes de surface viticole au niveau suisse (en 2017).

CHF 13,5 mia Budget fédéral de la politique agricole de 2018-2021.

NOUS VOULONS

- favoriser une agriculture productive, dans le respect de la nature et de la qualité des produits ;
- favoriser une agriculture diversifiée, basée sur des structures familiales ;
- orienter la politique agricole vers des produits à réelle valeur ajoutée sur le marché ;
- éviter le tourisme d'achat à l'étranger par le renforcement de la compétitivité des produits suisses et vaudois et favoriser leur promotion ;
- encourager les appellations d'origine protégée (AOP-IGP) et rendre plus visibles les labels sur les produits ;
- maintenir des secteurs de transformation proches des lieux de production en Suisse ;
- favoriser la formation d'apprentis dans le domaine agricole et viticole ;
- favoriser et maintenir les paiements directs en adéquation avec la production ;
- simplifier les tâches administratives et diminuer la bureaucratie ;
- alléger le carcan de la LAT et de ses ordonnances, afin de garantir la viabilité économique à long terme des entreprises agricoles ;
- permettre la reconversion des bâtiments non dévolus à l'exploitation agricole ;
- soutenir un « Swissness » qui ne soit pas pour autant un désavantage pour nos producteurs.

NOUS NE VOULONS PAS

- d'une fiscalité agricole qui lèse les agriculteurs ;
- d'un surenchérissement des exigences en matière d'environnement et de traitement des animaux ;
- d'une agriculture qui dépende uniquement de subventions (« agriculture assistée »).

SUCCÈS DU PLR

Fédéral

- ✓ Acceptation en votation populaire d'un article constitutionnel sur la sécurité alimentaire.
- ✓ Élimination d'entraves techniques au commerce pour lutter contre l'îlot de cherté en Suisse.

- ✓ Financement de la politique agricole 2014-2017 : l'agriculture suisse obtient 13,8 milliards de francs de la Confédération pour les années 2014-2017.
- ✓ Soutien à la prime pour un lait transformé en fromage, qui apporte de meilleures perspectives pour la branche qu'une production de lait industriel.
- ✓ Efforts menés pour que les ouvertures de marché, contribuant au renforcement de la compétitivité du secteur agricole, soient accompagnées de mesures financières permettant de maintenir le revenu des paysans. Pour dégager des moyens supplémentaires d'accompagnement, le PLR a soutenu la constitution d'une réserve au bilan de la Confédération calculée sur les taxes à l'importation.
- ✓ Protection des surfaces d'assolement (SDA) dans la LAT.
- ✓ Imposition des gains en liquidation.

Cantonal

- ✓ Aménagement d'une fiscalité agricole qui permet d'absorber ou de réduire la rigueur de la jurisprudence fédérale.
- ✓ Rattrapage du retard cumulé des crédits alloués aux améliorations foncières dans le canton.
- ✓ Élaboration d'une politique forestière de proximité à l'égard des propriétaires forestiers publics et privés.
- ✓ Déréglementation des normes trop contraignantes pour les scieries.
- ✓ Soutien aux parcs à grumes.
- ✓ Facilitation de la détention de chevaux en zones agricoles.
- ✓ Soutien de l'État (CHF 500'000.- annuels durant cinq ans) pour un projet de développement de l'œnotourisme porté par l'ensemble des branches économiques concernées.

Succès des Conseillers d'État PLR

- ✓ Lancement d'une nouvelle politique cantonale d'incitation en faveur de l'agriculture productive.
- ✓ Promotion des produits du terroir par la désignation annuelle d'un vin et d'un Gruyère AOP choisis par le Conseil d'État.
- ✓ Développement de l'œnotourisme dans le canton de Vaud ;
- ✓ Travail de prospective « Vaud 2035 », études ciblées sur la prise en charge des seniors, la silveréconomie et les besoins en logements.
- ✓ Maintien du site de Changins.

Communal

Dans les communes vaudoises, les élus PLR ont favorisé la mise en place d'une politique vitivinicole permettant de moderniser les installations et de développer la commercialisation des produits locaux.

4.2. TOURISME

La Suisse et le canton de Vaud ont, de tout temps, été des destinations touristiques prisées par les touristes étrangers ou indigènes. Cela comprend également le rôle méconnu, mais important, des écoles privées internationales et des cliniques. La vétusté de certaines infrastructures et le franc fort tendent à pénaliser notre pays et notre canton par rapport à nos voisins européens. La concurrence entre les cantons est également un enjeu. Dans ce domaine crucial pour notre image et notre économie, il faut désormais faire preuve de plus d'imagination et rattraper le retard. Des réflexions régionales et des investissements sont nécessaires pour mettre en valeur notre patrimoine, nos produits et nos paysages.

1^{er} Le château de Chillon est le monument le plus visité en Suisse.

26% Part des nuitées réservées par les touristes de la zone euro dans le canton (en 2017).

10^{ème} Rang occupé par la Suisse pour la compétitivité du tourisme (en 2017, 1^{ère} en 2013).

NOUS VOULONS

- améliorer les conditions-cadre permettant le maintien et le développement du tourisme sur tout le territoire du canton ;
- développer la complémentarité des différentes stations de montagne, dans la perspective d'un tourisme de « quatre saisons » ;
- améliorer l'accès à nos régions de montagne et périphériques, tant par la route que par le rail, mais aussi la mobilité entre les différentes stations ;
- renforcer les infrastructures publiques de loisirs ;
- soutenir le développement d'événements (congrès, événements internationaux, etc.).

NOUS NE VOULONS PAS

- d'un tourisme étatisé et subventionné.

SUCCÈS DU PLR

Fédéral

- ✓ Les centres commerciaux dans les régions touristiques peuvent employer du personnel le dimanche.
- ✓ Application raisonnable de la Lex Weber sur les résidences secondaires, qui permet à nos régions touristiques d'augmenter leur nombre de lits chauds. Ainsi, le bâti existant et les mayens ou constructions hors zone à bâtir ne sont pas considérés comme résidences secondaires ; les résidences secondaires existantes pourront être agrandies de 30 % de leur surface ; de nouvelles constructions pourront être réalisées si elles sont destinées à la location ; le tiers des surfaces des nouveaux complexes hôteliers pourra être vendu comme résidences secondaires et la moitié des surfaces des anciens hôtels qui ne sont plus rentables pourra être réaffectée en résidences secondaires.

Cantonal

- ✓ Développement de l'œnotourisme dans le canton de Vaud ;
- ✓ Soutien d'une centaine de millions de francs au développement touristique et économique des Alpes vaudoises.
- ✓ Soutien à la candidature de Lausanne pour les Jeux olympiques de la jeunesse 2020.
- ✓ Soutien à l'incubateur d'entreprises Y-START qui offre un environnement propice aux entreprises.
- ✓ Reconstruction du Parlement (primé par plusieurs prix) et rénovation du Château St-Maire.
- ✓ Soutien apporté à plusieurs structures culturelles et sportives à l'échelle du canton.

Communal

Dans les communes vaudoises, les élus PLR ont œuvré pour insérer des écoles privées et des cliniques dans le tourisme vaudois et ont conduit au développement

des transports publics dans des zones jusque-là mal desservies, pour y favoriser le tourisme.

5. SÉCURITÉ – JUSTICE

Le maintien de la sécurité publique et le respect de la justice sont les garants de la stabilité et de la liberté des citoyens. Le PLR veut garantir un maximum de liberté à chaque citoyen tout en les protégeant de manière adéquate. Aujourd'hui, il convient d'apporter une réponse ferme aux agressions, aux cambriolages et aux escroqueries. À ce sentiment d'insécurité s'ajoute désormais celui d'impunité. Faute de priorités dans les missions ou d'effectifs suffisants, la police peine à trouver des réponses au trafic et à la consommation de drogue à ciel ouvert, aux troubles à l'ordre public et à la criminalité transfrontalière. La surpopulation carcérale et une législation trop clémentine noircissent encore le tableau. Notre société a plus que jamais besoin de lois claires, de procédures efficaces et rapides et de capacités de détention adéquates. Par ailleurs, tous les acteurs de la chaîne sécuritaire doivent collaborer (polices, administration fédérale, cantonale et communale, milieux carcéraux et justice) et coopérer avec les pays voisins, à l'heure où la criminalité ne connaît plus de frontières.

150 % Taux d'occupation de la prison de la Croisée (en 2016).

1 an Peine de prison minimum infligée à un conducteur coupable de « délit de chauffard » suite à l'introduction de Via Sicura.

48'804 Nombre d'infractions au Code pénal enregistrées par les polices vaudoises (en 2018).

NOUS VOULONS

- appliquer les lois en vigueur de manière stricte et rapide ;
- assurer une croissance et une politique migratoire qui intègrent en tout temps les exigences sécuritaires en découlant, en termes de ressources policières, judiciaires et pénitentiaires ;
- construire les places de prison nécessaires afin que les condamnés purgent rapidement leur peine dans des conditions dignes ;
- développer la prise en charge, dans des établissements adaptés, des condamnés au bénéfice de mesures de traitement psychiatrique ;
- accélérer la mise en place de la police coordonnée, dans un souci d'efficacité et de protection des citoyens, notamment en harmonisant les statuts des policiers (salaires, grades), en harmonisant leurs moyens de communication (centrales d'alarme, radars, scanners 3D) ;
- favoriser une vidéo-protection ciblée en appui aux policiers et à la justice en respectant la protection de la sphère privée ;
- lutter contre le terrorisme en adaptant les moyens des services de police et de renseignements ;
- adapter notre système juridique aux technologies modernes pour faire face aux nouveaux dangers, spécialement en matière de cybercriminalité ;
- développer la prévention en matière de cybercriminalité, tant à l'égard des citoyens que des entreprises privées, qui sont souvent démunis en la matière ;
- soutenir une cyberjustice efficace au service du citoyen : communication électronique facilitée, consultation du dossier à distance, rapidité de traitement des dossiers ;

- garantir un libre accès à la justice, en tenant compte de l'importance du bien juridique protégé : on ne doit pas pouvoir recourir gratuitement jusqu'au Tribunal fédéral pour une simple contravention ;
- poursuivre la lutte contre le deal de rue ;
- réviser la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup) afin de sanctionner par une peine privative de liberté l'auteur d'un trafic de drogue ayant lieu dans l'espace public (une peine privative de liberté de six mois au moins devant être prononcée en cas de récidive) ;
- prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la protection des citoyens et des commerçants dans des cas de violences de masse (« hooliganisme » (vandalisme lors de manifestations sportives), « blacks blocks » (formes d'actions collectives souvent violentes)) ;
- renvoyer rapidement les requérants d'asile définitivement déboutés, sous réserve des cas humanitaires ;
- développer la médiation civile, non seulement en matière de droit de la famille, mais aussi en matière commerciale.

NOUS NE VOULONS PAS

- légitimer une justice à deux vitesses, dans laquelle une infraction routière serait sanctionnée plus durement qu'un brigandage ou une agression (Via Sicura) ;
- cautionner l'angélisme et le laxisme de la gauche envers les délinquants ;
- substituer les cellules des postes de police aux prisons ;
- que des criminels soient dans la rue, faute de place dans les prisons ;
- remettre en question le principe de la police coordonnée vaudoise ;
- stigmatiser les étrangers à cause d'une minorité de criminels.

SUCCÈS DU PLR

Fédéral

- ✓ Acceptation en votation populaire de la révision de la loi sur les armes, qui permet de garantir la traçabilité des armes à feu.
- ✓ Réintroduction des courtes peines de prison à la place de l'application systématique des jours-amendes.
- ✓ Mise en place de procédures pénales adaptées à la petite criminalité et aux récidivistes.
- ✓ Mise en œuvre ferme, mais juste de l'initiative pour le renvoi des criminels étrangers : les étrangers ayant commis des infractions graves sont automatiquement renvoyés. Une clause de rigueur exceptionnelle et stricte assure la compatibilité avec la Convention européenne des droits de l'Homme.

Cantonal

- ✓ « Hooliganisme » (vandalisme lors de manifestations sportives) : le Grand Conseil a adopté le Concordat intercantonal instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives.
- ✓ Interventions exigeant l'augmentation de places de détention.
- ✓ Augmentation de l'efficacité des expertises dans les procédures judiciaires ;
- ✓ Soutien à la création d'un dossier judiciaire électronique.
- ✓ Adoption de la loi sur la mendicité.
- ✓ Modification de la loi sur les contraventions permettant d'infliger des amendes pour les déchets urbains.

Succès des Conseillers d'État PLR

- ✓ Réforme policière.

- ✓ Conduite de la réforme de la justice et de la chaîne pénale.
- ✓ Opération « Strada » pour lutter contre les dealers de rue, aussi bien à Lausanne que dans les autres villes et régions touchées du canton.
- ✓ Adoption de la loi interdisant les cagoules et les objets dangereux dans les manifestations.
- ✓ Pérennisation de l'Académie de police de Savatan, grâce à l'esprit de coopération du DDPS, des cantons du Valais, de Genève et Vaud et des communes vaudoises.
- ✓ Construction d'un établissement pénitentiaire pour mineurs à Palézieux, accepté en votation populaire.
- ✓ Réalisation d'une nouvelle structure de semi-détention et de travail externe à Lausanne.
- ✓ Modernisation et amélioration de l'efficacité du SPEN (service pénitentiaire).
- ✓ Loi vaudoise sur les violences domestiques (LOVD), application du principe « Qui frappe part ».
- ✓ Lancement du concours pour la nouvelle aile du Tribunal cantonal.
- ✓ Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent : impulsions pour des mesures concrètes.

Communal

Dans les communes vaudoises, les élus PLR ont défendu l'interdiction de la mendicité organisée, la disparition de la scène ouverte du trafic de drogue, l'introduction de mesures d'éloignement pour les dealers, l'installation de caméras de vidéo-protection dans des endroits sensibles et le développement d'une police de proximité.

Le PLR l'a proposé, les autres partis l'ont refusé

- Mettre en place la vidéo-protection dans les endroits sensibles de plusieurs grandes communes.
- Donner la possibilité aux policiers du canton et des centres urbains de se munir de mini-caméras pour aider à l'identification des délinquants (même à titre d'essai).

5.1. ARMÉE – SÉCURITÉ INTERNATIONALE

L'environnement sécuritaire international est source d'inquiétude. Les crises régionales et les déstabilisations se sont multipliées. La menace est aujourd'hui hybride et prend le plus souvent la forme d'un terrorisme international et de conflits asymétriques qui ne connaissent plus les frontières conventionnelles. De plus, les menaces prennent aujourd'hui différentes formes (guerres électroniques par exemple), contre lesquelles il convient de se prémunir efficacement. Nous voulons un pays sûr. Face à une gauche qui veut la supprimer, la nécessité de notre armée doit être réaffirmée. Elle reste le principal instrument de la politique de sécurité et de défense du pays. Les autorités civiles ont plus que jamais besoin d'un soutien logistique et stratégique. Le principe de milice de l'armée doit être maintenu, afin que chaque citoyen s'engage pour le bien commun et endosse le monopole du pouvoir militaire au sein de l'État. En ce sens, l'armée de milice est un important facteur de cohésion nationale. Malgré l'importance croissante de la sécurité et des moyens modernes qui l'accompagnent, le budget de l'armée n'a cessé d'être réduit ces dernières décennies. L'armée a besoin de missions claires, accompagnées de moyens financiers suffisants pour sa mise en œuvre.

0,7 % Part du PIB dévolu à la défense en 2017 (en Suède, 1,0 %).

158'435 Effectif de l'armée suisse en 2017.

170'7786 Nombre de jours de service civil accomplis en 2016 contre 205'743 en 2000.

NOUS VOULONS

- maintenir une armée performante et correctement équipée ;
- maintenir l'obligation de servir à tous les échelons en renforçant le système de milice ;
- maintenir un effectif militaire suffisant à l'accomplissement des missions de l'armée ;
- atteindre un meilleur taux d'achèvement du service des conscrits ;
- permettre une meilleure conciliation des carrières militaires avec les carrières professionnelles, les parcours scolaires/suivis de formations et la vie familiale ;
- valoriser les compétences acquises pendant l'engagement militaire dans le milieu professionnel ;
- mettre en place des mesures d'encouragement pour les cadres de milice (chèque-formation, abattements fiscaux, etc.) ;
- assurer un système de défense aérien (avions, DSA) innovant et performant ;
- acquérir un avion de transport pour le rapatriement des Suisses de l'étranger et pour des besoins humanitaires ;
- maintenir une base industrielle domestique performante pour l'équipement militaire et le maintien du savoir-faire ;
- renforcer les services de renseignement civils et militaires, afin de répondre aux nouveaux défis liés au terrorisme et à la cybersécurité, tout en préservant la sphère privée des citoyens ;
- renforcer la cyber-défense ;
- soutenir la collaboration internationale dans le domaine de la cybersécurité et du terrorisme.

NOUS NE VOULONS PAS

- cautionner la vision passéiste et antimilitariste des deux extrêmes du Parlement fédéral qui bloque toute réforme de l'armée ;
- porter atteinte au principe de l'armée et de la protection civile de milice ;
- couper l'acquisition de matériel essentiel qui empêcherait l'armée de remplir ses missions.

SUCCÈS DU PLR

Fédéral

- ✓ Instauration de nouvelles compétences pour les services de renseignements, le tout sous la surveillance d'un juge indépendant qui garantit les droits des citoyens.
- ✓ Fixation du budget de l'armée à CHF 5 mia au minimum par année ;
- ✓ Maintien d'une armée basée sur un système de milice.
- ✓ Mise en place d'une nouvelle orientation militaire : pour une armée moderne, prenant en compte les nouvelles formes de menaces.

Le PLR l'a proposé, les autres partis l'ont refusé

Redéfinir le « terrorisme » dans le Code pénal, pour que la police et la justice puissent réagir de manière ciblée et adéquate.

6. POLITIQUE EXTÉRIEURE – IMMIGRATION – ASILE

La Suisse n'est pas une île ; au cœur de l'Europe, elle doit tenir compte de ses voisins. À ce titre, la politique extérieure de la Suisse sert à défendre ses intérêts, à promouvoir ses valeurs, à garantir la sécurité et la prospérité de notre pays. Les bons offices de la Suisse et l'aide humanitaire et au développement versée par notre pays permettent aussi d'agir à l'étranger afin de prévenir des tragédies humanitaires et une immigration non souhaitée dans notre pays. Aujourd'hui, la Suisse jouit d'une position favorable sur l'échiquier international et d'une bonne image à l'étranger. Toutefois, elle est confrontée à des défis de taille, notamment le maintien de bonnes relations avec l'Union européenne (UE), le développement de la voie bilatérale ainsi que la préservation du caractère concurrentiel et attractif du pays pour les entreprises étrangères. Dans les organisations internationales, la Suisse, en sa qualité d'État neutre, doit jouer son rôle de médiatrice dans le cadre des conflits internationaux. Enfin, une attention particulière doit être portée aux Suisses de l'étranger, pour qu'ils restent intégrés aux processus de décisions de leur pays d'origine.

En matière d'immigration, nous voulons privilégier celle en provenance de l'Union européenne. L'intégration des immigrés passe par des mesures d'encouragement, mais également par des obligations : une intégration réussie doit être la clef d'accès aux permis de longue durée, comme à la citoyenneté.

La Suisse doit conserver sa tradition humanitaire en matière d'asile et participer à l'effort commun pour aider ceux qui risquent leur vie dans leur pays d'origine. La procédure d'asile ne doit pas être utilisée de manière abusive pour trouver une porte d'entrée dans notre pays. Notre devise dans ce domaine : « Ferme, mais juste ».

2002 Adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU).

760'200 Nombre de Suisses vivant à l'étranger (fin 2018).

0,44 % Part du revenu national brut par habitant dédié à l'aide au développement (en 2018).

NOUS VOULONS

- défendre les intérêts suisses sur l'échiquier international ;
- promouvoir la paix dans la tradition des bons offices de la Suisse ;
- conserver la tradition humanitaire de la Suisse en accueillant les personnes qui risquent leur vie dans leur pays d'origine ;
- garantir que la Suisse respecte la parole donnée dans les traités internationaux qu'elle a signés ;
- garantir et développer la voie bilatérale avec l'Union européenne (via la ratification de l'accord-cadre institutionnel avec l'UE) ;
- trouver une solution constructive et équilibrée entre l'État de droit et la démocratie pour résoudre le problème de la hiérarchie entre droit suisse et droit international ;
- limiter la pression internationale, qui s'accroît sur l'économie et les places de travail, en luttant contre les exigences étrangères surfaîtes et unilatérales ;
- permettre la négociation d'un accord de libre-échange avec les USA et exploiter le potentiel des accords déjà signés, comme celui avec la Chine ;
- jouer un rôle actif pour juguler les risques qu'engendrerait, pour nos entreprises, un accord de libre-échange entre les USA et l'UE et les logiques protectionnistes de certains États ;
- une politique migratoire rigoureuse, mais juste envers les États tiers (limiter l'immigration en provenance des États hors de l'UE aux spécialistes nécessaires à notre économie, tout en permettant le regroupement familial et exception faite des demandeurs d'asile) ;

- réexaminer régulièrement les admissions provisoires délivrées : lorsque l'admission provisoire ne se justifie plus, la personne doit être renvoyée dans son pays d'origine ;
- exclure des prestations de l'aide sociale les ressortissants européens et de l'AELE qui n'auraient pas, au préalable, réalisé d'activités lucratives ;
- faire en sorte que le regroupement familial des personnes admises provisoirement se fasse sur la base des liens valables lors de la première audition du membre déjà en Suisse ;
- introduire des accords de réadmission avec de nouveaux pays tiers et faire appliquer les accords existants, afin de supprimer toutes les barrières aux renvois ;
- conditionner la citoyenneté suisse à une intégration réussie ;
- obliger les réfugiés reconnus à apprendre une des langues nationales, afin de faciliter l'intégration et la recherche d'emploi ;
- augmenter le nombre de gardes-frontière.

NOUS NE VOULONS PAS

- isoler la Suisse ;
- adhérer à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen (EEE) ;
- rendre automatique la reprise du droit européen (la population doit avoir le dernier mot pour l'adoption de la législation de l'UE) ;
- résilier les accords de Schengen et Dublin ;
- introduire de nouvelles mesures d'accompagnement inutiles dans la politique des migrations professionnelles ;
- diminuer l'aide humanitaire de la Suisse ;
- céder à un angélisme déplacé envers les demandeurs d'asile.

SUCCÈS DU PLR

Fédéral

- ✓ Facilitation sur le plan fédéral de la naturalisation des étrangers de la 3^{ème} génération.
- ✓ Mise en place d'une solution pragmatique pour la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse ».
- ✓ Adoption d'une phase-test de la procédure accélérée, afin de traiter rapidement les dossiers des requérants d'asile.
- ✓ Soutien à la création de centres fédéraux d'accueil permettant le tri efficace des demandes d'asile entre celles manifestement infondées et celles clairement justifiées.
- ✓ Création de centres spéciaux pour les requérants qui ne respectent pas l'ordre et la sécurité, afin de protéger la population locale, mais aussi les requérants d'asile qui respectent notre pays.
- ✓ Unification de la procédure de naturalisation dans toute la Suisse, avec une définition claire des conditions d'intégration nécessaires pour obtenir le passeport suisse.
- ✓ Prise en compte de l'intégration comme facteur essentiel de la politique des étrangers et de la naturalisation.
- ✓ Diminution de 12 ans à 10 ans de la durée nécessaire pour obtenir le passeport suisse.
- ✓ Renforcement des liens avec nos pays voisins.
- ✓ Réaffirmation du rôle de pays neutre et de médiateur de la Suisse au sein de la communauté internationale.

- ✓ Consultation lancée autour de l'accord-cadre institutionnel avec l'Union européenne.

Cantonal

- ✓ Mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'asile.

Le PLR l'a proposé, les autres partis l'ont refusé

Adopter une motion demandant que la Confédération dédommage les communes qui abritent un centre d'accueil par un "forfait sécurité".

7. SANTÉ

La Suisse possède un système de santé public et privé efficace et de grande qualité, dont l'accès est garanti pour tous. Il englobe aussi bien les secteurs de la maladie que celui des accidents et de la réhabilitation des patients. Contrairement à celui d'autres pays, notre système n'est pas endetté, mais il a un prix qui se traduit par une augmentation chronique des primes d'assurance, qui ont doublé en 20 ans. Afin d'endiguer cette tendance, des mesures sont nécessaires. Il convient d'améliorer l'efficacité de notre système de santé et de veiller à l'instauration d'indicateurs de performance. Les soins de pointe doivent être concentrés pour éviter une offre redondante dans tous les cantons, et cette concentration doit s'effectuer en garantissant la qualité et l'efficacité de la prise en charge. Il faut influencer sur les réflexes de consommation de la population, en la responsabilisant davantage (patients partenaires), valoriser les médecins de premiers recours (médecins de famille), accompagner le virage ambulatoire et renforcer les soins à domicile adéquats pour éviter les hospitalisations inutiles. La prise en compte du vieillissement de la population doit conduire à la formation de personnel qualifié pour intégrer ce paramètre dans tous les secteurs des soins. Nous voulons maintenir un système de concurrence régulée pour garantir aux patients la qualité des prestations et le libre choix de leur médecin. Les outils numériques, dont le dossier informatisé du patient, sont à valoriser pour établir des indicateurs fiables permettant de mesurer l'efficacité des traitements et du suivi des patients et des médications, tout en respectant la protection des données. Grâce à son hôpital universitaire, à son réseau d'hôpitaux et cliniques répartis dans tout le territoire, à ses soins à domicile étendus ainsi qu'à ses entreprises et instituts de recherche dans les biotechnologies et les technologies médicales, notre canton est un des poids lourds du domaine de la santé en Suisse avec de nombreux emplois tant publics que privés. Des choix stratégiques doivent toutefois être effectués et les pôles d'excellence opportunément répartis entre les hôpitaux universitaires du pays. Le mode de financement tant hospitalier qu'ambulatoire doit être revu pour prendre en compte les nouveaux modes de soins (financement autonome). Enfin, l'efficacité du système de santé se mesure aussi en favorisant la prévention et l'innovation.

12% PIB du secteur de la santé en Suisse.

3'000 Nombre de médecins manquant en Suisse.

14% Part du budget de l'État de Vaud dévolu à la santé (en 2018) contre 7% pour la sécurité.

NOUS VOULONS

- améliorer la qualité et promouvoir le progrès médical via l'innovation et l'introduction de nouvelles technologies médicales (dossier informatisé du patient-DEP, plan de médication partagée (DMP, e-Health) en respectant la protection des données et en formant les acteurs à ces nouvelles techniques ;

- privilégier les traitements efficaces et utiles d'un point de vue médical ;
- tendre vers moins de règlements et plus de responsabilité des acteurs au sein du système de santé dans le respect de l'éthique ;
- mettre en place des indicateurs de qualité pour optimiser les prises en charge et la gestion des structures ;
- gérer les flux des entrées et les sorties (interfaces) dans les institutions de soins (urgences, hôpitaux, EMS, centres de réhabilitation) et leur coordination ;
- promouvoir et appliquer les directives anticipées ;
- évaluer la pertinence du catalogue de prestations à charge de la LAMal et effectuer des mises à jour régulières ;
- développer une collaboration public-privé de qualité tout en garantissant une juste concurrence entre les établissements ;
- promouvoir les réseaux de soins pour stabiliser / réduire les coûts, sans les rendre obligatoires ;
- introduire des cours d'économie de la santé dans les études (médecine, soins infirmiers et paramédicaux) ;
- démêler les compétences des cantons qui jouent des rôles multiples à la fois fournisseurs de prestations et arbitres des tarifs entre les hôpitaux et assureurs ;
- permettre aux partenaires contractuels (fournisseurs de soins et assureurs) de négocier ensemble les différents prix des prestations médicales en fonction de l'offre et la demande au niveau régional ;
- instaurer des indicateurs de performances dans notre système de santé ;
- pouvoir compter sur une planification hospitalière ;
- revoir les points TARMED en fonction des progrès de la médecine et des progrès technologiques ;
- prendre en compte les thématiques liées au vieillissement de la population ;
- mettre en place une gouvernance moderne des institutions de soins ;
- revoir le mode de financement entre les cantons et les assurances pour l'hospitalier et l'ambulatoire (financement autonome avec forfait hospitalier 24 heures : 0 night DRG) ;
- Introduire un compte épargne-santé défiscalisé sur le modèle du 3^{ème} pilier ;
- offrir des conditions-cadre intéressantes pour la pratique de la médecine générale ;
- valoriser les activités des infirmiers de pratique avancée et des pharmaciens en tant que relais de terrain des médecins pour la prise en charge de cas définis et de maladies chroniques ;
- encourager les jeunes à se former dans les filières médicales et paramédicales où les effectifs sont insuffisants ;
- encourager la recherche médicale de haut niveau et l'économie de la santé par des conditions-cadre dédiées.

NOUS NE VOULONS PAS

- laisser s'installer une économie planifiée et une étatisation du domaine de la santé qui entraîneraient une diminution de la qualité des prestations, une augmentation du temps d'attente et une explosion de la dette et / ou de la fiscalité ;
- introduire une caisse unique fédérale ou cantonale ;
- nous diriger vers une surexploitation de la solidarité avec des primes et des franchises fixées en fonction du revenu et supprimer les franchises élevées ;
- geler les autorisations de pratique pour les médecins spécialistes et les médecins étrangers lorsqu'ils sont nécessaires pour couvrir les besoins ;
- cautionner une clause du besoin rigide pour les équipements médicaux lourds ;
- introduire des modes de gouvernance des institutions comme services de l'État.

SUCCÈS DU PLR

Fédéral

- ✓ Affinement de la compensation des risques, afin que la chasse aux bons risques n'en vaille plus la peine pour les assureurs maladie.
- ✓ Soutien à la restitution des primes de l'assurance-maladie payées en trop par les Vaudois et qui ont bénéficié aux assurés d'autres cantons.
- ✓ Révision de la loi sur les produits thérapeutiques : suppression de la bureaucratie inutile dans la prescription pour tous les médicaments délivrés – y compris pour les médicaments sans ordonnance.
- ✓ Plus grande réactivité de l'autorité de surveillance de l'assurance-maladie, sans nouvelle autorité centrale qui accable ou contrôle le marché.
- ✓ Différenciation de la valeur du point tarifaire afin d'équilibrer l'offre de soins.

8. SYSTÈME SOCIAL ET ASSURANCES SOCIALES

Un filet social est essentiel à la cohésion de notre société et assure la dignité des personnes dans le besoin. Seules des finances saines permettent un État social fort. Or, notre canton est aujourd'hui le plus généreux de Suisse et nous assistons à une explosion chronique des dépenses dans ce domaine, ce qui menace la santé financière des communes et du canton. Sur le plan fédéral, un financement sûr et durable de la prévoyance vieillesse est nécessaire pour que nos enfants puissent, eux aussi, bénéficier de ce système fondé sur trois piliers, qui est fondamental pour la cohésion intergénérationnelle. À l'échelle nationale et cantonale, il faut en outre tout entreprendre pour que les seniors puissent jouir d'une retraite digne.

2,5 x	Multiplication du budget social en dix ans dans le canton.
4,8 %	Taux d'aide sociale dans le canton (en 2015).
CHF 1'110/personne/mois	Montant du forfait d'entretien (RI) vaudois par personne et par mois. Le montant recommandé au niveau national est de CHF 986 par mois.

NOUS VOULONS

- défendre un État social efficace, financièrement supportable ;
- garantir des assurances sociales financièrement saines et des réformes qui assurent l'équité entre les générations ;
- mettre en place un guichet unique pour plus de transparence dans le système social ;
- favoriser les activités bénévoles au profit du bien public et des générations futures ;
- favoriser des aides qui soient un pont vers une réinsertion sociale et professionnelle ;
- concentrer l'aide sociale sur ceux qui en ont vraiment besoin ;
- réévaluer le montant du forfait d'entretien pour s'aligner sur les recommandations de la CSIAS (maximum CHF 986.-) et investir tout ou partie des économies réalisées dans des programmes d'aide à la réinsertion professionnelle ;
- réviser le « revenu déterminant unifié » (RDU) afin de diminuer les effets de seuils (une révision qui modifiera en parallèle les coûts induits par les subsides à l'assurance-maladie obligatoire) ;

- introduire le principe « prestations contre prestations » en conditionnant l'octroi de l'aide sociale à des travaux d'intérêt publics ;
- légiférer afin que l'argent touché par le social ne puisse être envoyé à l'étranger et utilisé à des fins non souhaitées ;
- introduire le principe du remboursement de l'aide sociale ;
- réviser le modèle de financement des logements pour les bénéficiaires d'aides sociales (notamment les prestations complémentaires, PC) afin d'inclure les nouvelles possibilités de logement ;
- mettre en place un guichet unique pour plus de transparence dans le système social ;
- instaurer un âge de la retraite flexible, au lieu d'un « âge-guillotine » rigide ;
- trouver de façon concertée avec les entreprises des mesures pour inciter les travailleurs à garder une activité professionnelle jusqu'à l'âge de référence de la retraite, voire au-delà ;
- instaurer un mécanisme d'intervention automatique (frein à l'endettement) dans l'AVS comme soupape de sécurité pour la garantie à long terme des rentes ;
- réformer durablement la prévoyance vieillesse et sauver le système des 3 piliers ;
- rehausser modérément les recettes destinées à l'AVS, principalement par le biais de la TVA ;
- harmoniser l'âge de la retraite des hommes et des femmes à 65 (en mettant en place des mesures de compensation raisonnables durant la période de transition pour les personnes directement touchées) ;
- dépolitiser les paramètres déterminant le montant des rentes du 2^{ème} pilier ;
- adapter le taux de conversion de la LPP à la réalité démographique et donc le revoir à la baisse ;
- revoir le système de cotisations salariales échelonnées en fonction de l'âge et l'adapter aux nouvelles réalités sociétales ;
- étendre aux jeunes travailleurs (aussi au-dessous de 25 ans) et aux bas revenus (seuil d'accès plus bas) l'obligation de cotiser au 2^{ème} pilier, pour permettre aux petits salaires et aux personnes travaillant à temps partiel de se constituer eux-aussi un capital ;
- faciliter l'accès au 2^{ème} pilier pour les indépendants sans employé ;
- augmenter l'attrait du 3^{ème} pilier et relever les montants maximums qu'il est permis de verser à ce titre ;
- donner la possibilité dans le 3^{ème} pilier, de racheter une part des années perdues en cas d'impossibilité de cotiser, comme ceci existe déjà pour le 2^{ème} pilier ;
- rendre possible dans le 3^{ème} pilier un versement effectué par un conjoint inactif professionnellement ;
- créer un « compte soins » sur le modèle du 3^{ème} pilier pour inciter les citoyens à mettre de l'argent de côté pour des soins futurs (tout en maintenant un filet de sécurité pour les plus démunis à travers les prestations complémentaires) ;
- introduire des mesures fiscales ciblées pour soutenir les proches aidants (en leur permettant de déduire de leur revenu imposable les frais afférant à leur activité de soutien) ;
- promouvoir de nouvelles structures adaptées et évolutives pour la prise en charge des aînés (logements protégés et adaptés), afin de retarder l'entrée de ces derniers en EMS ou pour constituer des alternatives à ces derniers ;
- développer des nouveaux modèles de logements intergénérationnels ;
- renforcer les structures d'accueil temporaires et de court séjour ;
- assouplir les normes concernant les logements protégés/adaptés afin de faciliter leur développement ;

- mettre au goût du jour les normes concernant les logements protégés/adaptés afin d'intégrer les nouveaux besoins des aînés et les nouvelles possibilités, comme les nouvelles technologies
- promouvoir les nouvelles technologies au niveau des logements, afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (télésurveillance, robotique, objets connectés, etc.) ;
- accélérer le processus visant à rendre automatique et uniforme l'utilisation du dossier électronique du patient ;
- faire en sorte que, dans la LPP où le principe de la « tirelire » personnelle est valable, les épargnes des personnes actives ne doivent plus financer les rentes de la génération à la retraite ;
- dépolitiser les paramètres techniques de la LPP (taux d'intérêts minimum et taux minimum de conversion).
- poursuivre la réforme de l'AI, en mettant l'accent sur la réinsertion dans le marché du travail.

NOUS NE VOULONS PAS

- créer une société de citoyens captifs de l'aide sociale, ni favoriser le recours à l'assistance ;
- augmenter constamment le coût de la facture sociale ;
- accepter que l'aide sociale place ses bénéficiaires dans une situation plus favorable que celle des travailleurs - particulièrement lorsque cela découragerait le retour à l'emploi ;
- multiplier les aides par l'élargissement régulier de l'éventail des bénéficiaires et des prestations ;
- augmenter le plafond des subventions pour les assurances-maladie.

SUCCÈS DU PLR

Fédéral

- ✓ Révisions 4, 5 et 6a de l'AI avec comme principe « le travail avant la rente ».
- ✓ Séparation du fonds AI du fonds AVS, afin de protéger les rentes AVS du déficit de l'AI.
- ✓ Réforme des prestations complémentaires (PC) : les personnes disposant d'une fortune supérieure à CHF 100'000.- n'auront plus accès aux PC.
- ✓ Rejet du projet PV2020, qui aurait creusé le déficit de l'AVS sur le dos des générations futures.
- ✓ Acceptation de la RFFA (réforme de la fiscalité des entreprises et du financement de l'AVS) : financement supplémentaire de CHF 2mia/an en faveur de l'AVS.

Cantonal

- ✓ Mise en place d'un système d'incitation à la réinsertion professionnelle pour les demandeurs d'aide sociale.
- ✓ Adoption de l'initiative des JLRV « une baisse d'impôts pour la classe moyenne »
- ✓ Soutien pour le mentorat des seniors à la recherche d'un emploi.
- ✓ Mise en commun de certains ORP et CSR pour des bénéficiaires du RI.

Communal

Dans les communes vaudoises, les élus PLR ont permis de mettre en place des structures proposant des activités (cours, conférences) aux personnes de plus de 55 ans et permettant de renforcer les liens intergénérationnels.

Le PLR l'a proposé, les autres partis l'ont refusé

- Révision 6b de l'AI qui prévoyait d'importantes économies.
- Donner plus de poids aux communes dans le Conseil de politique sociale (organe qui se prononce notamment sur les montants qui constituent la facture sociale).
- Donner la possibilité au Grand Conseil d'intervenir sur la fixation des subsides de l'assurance-maladie.
- Des subsides à l'assurance-maladie versés au prorata du taux d'activité.
- Introduction d'un frein à l'endettement de l'AVS dans le cadre de la réforme PV2020.
- Harmonisation des taux de cotisation LPP dans le cadre de la réforme PV2020.

9. FORMATION – RECHERCHE

L'éducation et la formation sont les meilleurs investissements pour l'avenir et le moteur de notre économie. Dans ces domaines, la Suisse est bonne élève : ses écoles publiques sont de bonne qualité. Le réseau d'écoles privées de haut niveau renforce la diversité de l'offre. Ses hautes écoles et instituts de recherche sont à la pointe de la technologie au niveau mondial. La force du système de formation suisse réside notamment dans la formation duale offerte aux apprentis et les synergies entre les instituts de recherche et les entreprises privées. Cependant, la Suisse doit continuellement adapter ses conditions-cadre afin de rester attractive pour les chercheurs et améliorer le processus d'orientation des jeunes.

CHF 37 mia Dépenses publiques totale dans le domaine de la formation (en 2016).

18' 376 Nombre d'apprentis dans le canton de Vaud (en 2017).

13 Nombre d'institutions d'enseignement supérieur dans le canton (en 2019).

NOUS VOULONS

- promouvoir l'éducation numérique ;
- soutenir une école performante et apte à donner à chaque élève les connaissances nécessaires pour s'insérer dans la société ;
- accompagner les élèves et les mettre en conditions de cultiver leur esprit d'entreprise, ce qui exige qu'ils prennent des initiatives et proposent des projets. Cette approche les responsabilisera en vue de leur insertion dans le monde professionnel ;
- promouvoir une pédagogie de l'autonomie, essentielle à la compréhension que les élèves auront d'eux-mêmes comme citoyens et futurs employés ou indépendants ;
- encourager la diversité dans les méthodes et structures de formation et ainsi garantir l'existence, le développement, la reconnaissance et l'accès aux écoles privées à tous les niveaux (primaire, secondaire et tertiaire) ;
- encourager les apprentissages et la formation duale ;

- redéfinir le processus d'orientation en adéquation avec les besoins de l'économie ;
- maintenir la qualité du système de formation (académique et professionnel) afin qu'elle permette à chacun d'accéder à une profession valorisant ses capacités ;
- soutenir la recherche fondamentale et appliquée dans nos hautes écoles ;
- maintenir et renforcer les liens entre le monde académique et l'économie ;
- une école qui sache adapter ses méthodes et le contenu de son enseignement à la révolution numérique ;
- le respect des normes légales obligatoire pour les salles de sport. (Postulat Sergei Aschwanden et consorts - Pour un enseignement du sport au post obligatoire qui respecte les exigences légales fédérales et cantonales).

NOUS NE VOULONS PAS

- cautionner un enseignement dogmatique, qui n'offrirait pas des bases objectives aux étudiants ;
- augmenter toujours plus le niveau des diplômes nécessaires pour l'emploi (sur-académiser les titres), au détriment des formations professionnelles (rejet du « Professional Bachelor ») ;
- introduire un revenu de base inconditionnel pour les étudiants, ni centraliser le système de bourses à l'échelon fédéral ;
- de normes de construction rigides pour les édifices scolaires.

SUCCÈS DU PLR

Fédéral

- ✓ Augmentation constante du financement de la Confédération en faveur de la formation, la recherche et l'innovation.
- ✓ Amélioration de l'harmonisation entre les plans d'études (HarmoS et PER - plan d'études romand).
- ✓ Renforcement de l'accès pour les apprentis aux HES, leur permettant ainsi d'accéder aux hautes études.

Cantonal

- ✓ Réintroduction des notes à partir de la 3^{ème} primaire, renforcement des matières enseignées, en particulier les mathématiques et le français.
- ✓ Acceptation de l'initiative PLR « Pour l'horaire continu à l'école et l'accueil parascolaire dans tout le canton ».
- ✓ Soutien au développement de l'enseignement numérique à l'école obligatoire via le dépôt d'interventions au Grand Conseil.
- ✓ Soutien à la formation professionnelle via le dépôt d'interventions au Grand Conseil.

Communal

Dans les communes vaudoises, les élus PLR ont permis de mettre en place des structures d'accueil pour les jeunes et les adolescents en dehors des horaires scolaires.

10. INFRASTRUCTURES – CROISSANCE

Sur l'arc lémanique, dans le canton de Vaud et dans une moindre mesure en Suisse, la population est en constante augmentation. Cette population, qui se concentre sur le plateau et dans les zones urbaines, est toujours plus mobile. Cette croissance génère de nombreux défis : gestion du territoire, préservation de l'environnement, besoin en logements et en énergie. Notre pays a toujours joui d'une bonne réputation quant à la qualité de ses infrastructures, mais aujourd'hui, elles sont au mieux suffisantes, au pire saturées. Dans ce contexte, la croissance de notre société et de ses besoins cristallise les passions, comme plusieurs textes soumis au peuple en témoignent (LAT, Lex Weber, initiative contre l'immigration de masse). L'idée simpliste d'une société à croissance zéro relaie le dogme que la croissance équivaut à « toujours plus ». Or, pour le PLR, la croissance doit, avant tout, être synonyme d'évolution et de progrès. A contrario, la croissance zéro, voire l'idée de décroissance, signifie immobilisme et par conséquent régression et perte d'emplois. Notre canton et notre pays ont besoin d'une croissance respectueuse des ressources et de l'environnement, qui mette en avant l'innovation, afin de répondre aux besoins de la population. Ce n'est que grâce à l'innovation et aux nouvelles technologies que nous garantirons la qualité de vie des citoyens. Le statu quo n'est tout simplement pas une option !

+14,64 % Augmentation de la population vaudoise en 10 ans (de 2008 à 2018).

1^{ère} Place occupée par la Suisse au classement mondial de la capacité d'innovation en 2018 (USA : 6^{ème} rang, Allemagne : 9^{ème} rang).

NOUS VOULONS

- promouvoir les principes de l'économie circulaire ;
- le développement de quartiers dit « mixtes et intergénérationnels », où les contacts et l'entraide entre jeunes et moins jeunes sont favorisés.

SUCCÈS DU PLR

Succès des Conseillers d'État PLR

- ✓ Sortie du moratoire sur les nouvelles zones constructibles.

Cantonal :

- ✓ Mise en place d'une LATC qui concilie les exigences fédérales et le respect de la propriété privée.

10.1. MOBILITÉ

Les Suisses sont majoritairement des pendulaires ! La majorité d'entre eux ne travaillent pas où ils vivent. Si les infrastructures routières et ferroviaires étaient à la pointe de la technologie il y a une trentaine d'années, les trains bondés et les embouteillages sont désormais autant de rituels aux heures de grande affluence. Les défis sont nombreux pour concilier la hausse des besoins financiers pour la construction, le développement et l'entretien des infrastructures de transports. Ils ne seront relevés qu'en cessant d'opposer stérilement la route au rail. Un réseau de transport performant contribue à une bonne connexion entre zones urbaines et périphériques, et ainsi, à la bonne santé de l'économie et du tourisme. Les effets sont également profitables à l'environnement.

346'980 Nombre de Vaudois pendulaires sur 794'400 habitants (en 2012).

25'853 Nombre d'heures de bouchons par an en Suisse (en 2017).

Plus d'1 mio Nombre de personnes prenant le train chaque jour (en 2018).

NOUS VOULONS

- promouvoir les transports publics pour les pendulaires en augmentant la cadence des trains et la capacité des wagons aux heures de pointe et en développant les lignes régionales ferroviaires et de bus ;
- soutenir pour les véhicules un standard réduit d'émissions de gaz à effet de serre (95 g CO₂ par km) ;
- promouvoir les transports alternatifs (covoiturage, autopartage) ;
- promouvoir le télétravail, qui diminue le trafic des pendulaires ;
- promouvoir le développement des véhicules électriques ou à hydrogène et favoriser la recherche liée à l'économie et au stockage de l'énergie électrique ;
- exonérer fiscalement (totalement ou partiellement) les véhicules peu polluants de la taxe automobile cantonale ;
- inciter les autorités fédérales à négocier une taxe internationale sur le kérosène, subsidiairement sur les billets d'avion ;
- développer une politique des transports multimodale ;
- appliquer le principe du pollueur-payeur pour le financement des infrastructures ;
- achever enfin le réseau des routes nationales ;
- maintenir et développer les lignes régionales ferroviaires et de bus ;
- supprimer les goulets d'étranglement par la création de nouvelles infrastructures ferroviaires et routières et une meilleure gestion du trafic routier ;
- mettre en place des bretelles et optimiser les contournements des villes (ex.: le grand contournement de Morges) ;
- développer les parkings P+R, afin de fluidifier le trafic aux centres-villes ;
- développer un réseau étendu et varié de pistes cyclables, en misant sur la sécurité des usagers ;
- planifier les mesures d'application du FAIF (Fonds d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire) ;
- allouer l'ensemble de la taxe sur les véhicules à moteur à la route et réduire la part de l'impôt sur les huiles minérales allant dans la caisse générale de la Confédération ;
- promouvoir le transfert de la route vers le rail pour les transports de marchandises ;
- promouvoir la recherche et l'innovation pour des infrastructures et des véhicules toujours plus performants et moins polluants ;
- instaurer une vignette électronique (à télécharger, interchangeable, avec une durée de taxation à choix) ;
- promouvoir la mise en œuvre du cargo souterrain.

NOUS NE VOULONS PAS

- opposer par principe la route et le rail, ainsi que les transports individuels aux transports publics ;
- discriminer les conducteurs de transports individuels motorisés (TIM) ;
- désavantager les régions périphériques en faveur des grands centres.

SUCCÈS DU PLR

Fédéral

- ✓ Acceptation du fonds d'infrastructure routier FORTA et du fonds d'infrastructure ferroviaire FAIF en votation populaire.
- ✓ Promotion de la Croix fédérale de la mobilité : amélioration du temps de parcours sur la ligne Lausanne-Bern, prolongation de la ligne Aigle-Leysin.
- ✓ Soutien au développement de la ligne Chablais-Bern.
- ✓ Soutien au développement et à la mise en place des véhicules automatisés et autonomes.
- ✓ Augmentation du transfert de marchandises de la route vers le rail.
- ✓ Le « fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques », adopté par les Chambres fédérales, contient tous les projets vaudois d'importance.
- ✓ Soutien au deuxième tube du Gothard.

Cantonal

- ✓ Avec CHF 300 mio de préfinancement à la clef, l'accord Vaud-Genève de 2009 sur les infrastructures d'importance supra-régionale, suivi d'un accord avec les CFF et la Confédération, a lancé la rénovation en profondeur des réseaux ferroviaires lémaniques (projet Léman 2030).
- ✓ Soutien au maintien des lignes ferroviaires pour les régions décentralisées.
- ✓ Refus du transfert des charges de la Confédération vers le canton en matière de transport public régional.
- ✓ Meilleure desserte de la gare de Palézieux.
- ✓ Construction de la route cantonale 177 pour desservir le pôle Vufflens- Aclens jusqu'à la jonction de Cossonay.
- ✓ Instauration d'un cadre légal pour les voitures de transport avec chauffeur (Lex UBER), afin que chaque acteur actif sur le marché du transport de personnes soit traité sur un pied d'égalité.
- ✓ Introduction de la taxe au sac selon le principe du pollueur-payeur.

Communal

Dans les communes vaudoises, les élus PLR ont travaillé au développement des transports publics (mise en route du projet M3 à Lausanne, avancée dans le projet du tram T1 entre Lausanne-Prilly-Renens-Bussigny), ont permis la mise en place de P+R et lutté contre la diminution des places de parc, tout en apportant un soutien à certaines routes de contournement.

Le PLR l'a proposé, les autres partis l'ont refusé

- Limiter les heures payantes des parcomètres à 19h à Lausanne. Un succès quand même : la limite payante fixée à 20h au lieu de 22h, comme proposé par la gauche.
- Traiter ensemble l'initiative « Vaches à lait » et le fonds pour les routes.
- Libéraliser le transport de voyageurs en autocar longue distance en Suisse.

10.2. LOGEMENT

Alors que la pénurie de logements est une réalité, les nombreux projets en cours dans notre canton permettent de voir l'avenir avec plus de confiance. Les problèmes ne seront cependant pas résolus par une ingérence étatique. L'augmentation naturelle de la population, l'immigration et la multiplication des familles monoparentales génèrent une demande croissante de logements. À cela s'ajoute une répartition inégale des besoins entre les centres, les régions périphériques et les logements à la vente ou à la location.

4'572 Nombre de nouveaux logements construits dans le canton (en 2017).

1,1 % Taux de logements vacants dans le canton (en 2018).

99m² Surface moyenne des logements en Suisse (en 2017).

NOUS VOULONS

- limiter les aides aux logements aux personnes réellement dans le besoin ;
- en finir avec les subventions inutiles ;
- favoriser les investissements privés et l'accès à la propriété de son logement ;
- améliorer la qualité de l'offre de logement, afin qu'elle réponde aux besoins de la classe moyenne et inférieure ;
- Promouvoir les logements protégés et adaptés, les structures d'accueil temporaires et de courts séjours (afin de trouver des alternatives aux établissements médicaux sociaux) ;
- assouplir les trop nombreuses contraintes légales actuelles (droit du bail, LAT, loi sur la rénovation, etc.) qui découragent la mise sur le marché d'appartements en location ;
- réduire et simplifier les règles en matière d'aménagement du territoire et de construction pour faciliter et densifier les constructions ;
- raccourcir les délais de procédure pour l'obtention des permis de construire ;
- introduire de meilleures conditions en matière de droit d'aménagement du territoire, du bail, de la construction et fiscal ;
- améliorer la mixité entre espaces résidentiels et commerciaux, pour plus de proximité entre lieu de travail et domicile.

NOUS NE VOULONS PAS

- cautionner une offre de logements subventionnés qui dépasse la demande ;
- laisser l'État fixer les prix en matière de loyers, comme la gauche le souhaite ;
- augmenter la planification étatique des constructions et la bureaucratie, qui freinent les investissements privés ;
- retirer aux communes le droit de gérer leur développement territorial ;
- renforcer davantage le droit du bail, qui est suffisamment développé ;
- accepter des contraintes multiples s'agissant de la protection du patrimoine bâti et des monuments historiques.

SUCCÈS DU PLR

Cantonal

- ✓ Avoir alerté les autorités sur la problématique des squatteurs qui bénéficient de droits supérieurs aux propriétaires.

- ✓ Octroi d'un bonus de 10 % aux constructeurs immobiliers qui misent sur des logements à loyer abordable.

Communal

Dans les communes vaudoises, les élus PLR en place se sont battus, notamment à Chavannes pour le soutien à la Tour des Cèdres, dont la construction a été adoptée par référendum, à Lausanne pour la modification des règles d'attribution des logements subventionnés en faveur des Lausannois, à Prilly pour la mise en place de conditions-cadre permettant la diversification de l'offre de logements avec des partenaires privés.

10.3. TÉLÉCOMMUNICATIONS

D'excellentes infrastructures de télécommunication, autant dans les centres urbains que dans les régions rurales, sont un enjeu crucial pour la cohésion de notre société et son économie. Les outils de télécommunication modernes, comme Internet, doivent être généralisés et rendus accessibles à tous. Grâce à eux, le télétravail est désormais possible et devrait être davantage promu au sein des entreprises. Cette nouvelle façon de travailler permettrait, d'une part, une meilleure conciliation de la vie privée et professionnelle et d'autre part, participerait à la diminution du nombre de pendulaires. De nombreux efforts doivent encore être entrepris pour diminuer les coûts de la communication par rapport à nos voisins.

93% Part des ménages disposant d'une connexion Internet haut débit en 2017 (mobile ou fixe).

Deux-tiers Part des auditeurs qui utilisent la DAB+ en 2018 (objectif : 100 % en 2020).

NOUS VOULONS

- généraliser le réseau de fibre optique dans les centres urbains et dans les régions rurales ;
- ouvrir le marché de la téléphonie à une plus grande concurrence pour baisser les prix ;
- encourager l'implantation de la 5G en respectant les cadres légaux de la Confédération, tout en trouvant un équilibre entre la puissance des antennes et leur prolifération ;
- trouver une solution au prix élevé du roaming en Suisse ;
- lutter contre le harcèlement téléphonique.

NOUS NE VOULONS PAS

- introduire une nouvelle taxe forfaitaire sur les connexions Internet ;
- freiner le développement des nouvelles technologies de communication sous prétexte de craintes infondées ;
- instaurer des moratoires paralysants et retardataires.

SUCCÈS DU PLR

Fédéral

- ✓ Amélioration des conditions-cadre de la téléphonie mobile.
- ✓ Couverture optimale du réseau de téléphonie mobile dans les trains.
- ✓ Nouvelle loi sur les médias électroniques

Communal

Dans les communes vaudoises, les élus PLR ont promu l'installation de la fibre optique.

10.4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire est un rouage essentiel du bien-vivre ensemble. Parvenir à conjuguer croissance de la population, emploi, développement des infrastructures, maintien de la qualité de vie et un paysage harmonieux est un défi. Avec l'introduction de la LAT, les cantons sont soumis à un véritable « millefeuille » législatif composé de la LAT, du Plan directeur cantonal de la LATC et de la « Lex Weber ». De plus en plus, les communes sont vidées de leurs compétences propres et se retrouvent parfois dans l'impossibilité de se développer de manière pérenne. En matière d'aménagement du territoire, on assiste à un déplacement des compétences communales vers le canton et vers la Confédération, avec une augmentation du pouvoir de l'administration à tous les échelons. Dans ce domaine complexe, il est essentiel de redonner un réel pouvoir décisionnel aux communes et au canton et d'appliquer le droit de manière souple et pragmatique. Tout spécialement lorsque les chantres de la décroissance veulent densifier les villes d'un côté et bloquent tous les projets lancés de l'autre.

800'000	Nombre d'habitants dans le canton de Vaud (en 2018).
15'987	Nombre d'hectares occupés par des habitations dans le canton de Vaud (zones agricoles : 133'687 hectares, espaces verts et lieux de détente : 2'263 hectares, en 2014).
70%	Part des communes vaudoises touchées par la LAT (possédant des zones constructibles surdimensionnées).

NOUS VOULONS

- appliquer la LAT et la Lex Weber de manière pragmatique et réaliste, en tenant compte de la compétence des communes et de leurs particularités propres ;
- lutter contre le mitage du territoire et du paysage par des moyens adéquats et proportionnés ;
- appliquer le PAC Lavaux afin qu'il respecte l'économie et les activités locales ;
- nous assurer que l'administration fédérale n'outrepasse pas ses compétences par une bureaucratie inutile dans ses ordonnances de mise en œuvre de la législation fédérale ;
- réviser complètement le plan directeur cantonal en le rendant accessible, lisible, applicable et prévisible ;
- clarifier les rôles et compétences des communes et du canton, clarifier les règles et laisser une marge de manœuvre aux communes en termes d'opportunités ;
- valoriser le patrimoine agricole, en favorisant sa reconversion ;
- valoriser le patrimoine bâti en facilitant sa réhabilitation et sa rénovation ;
- créer un système de gestion des zones d'activité souple qui permette un développement économique durable de l'ensemble du canton.
- permettre aux entreprises de rester et de se développer dans notre canton, pour y maintenir les emplois.

NOUS NE VOULONS PAS

- surprotéger le paysage au détriment des impératifs économiques et démographiques ;
- adopter de nouvelles contraintes en matière d'aménagement du territoire alors que nous n'avons pas encore pu mettre en œuvre la LAT ainsi que les normes cantonales d'application (PdCant 4^{ème} révision, LATC) ;
- approuver un aménagement du territoire imposé par l'administration fédérale, via des règlements qui échappent au pouvoir législatif ;
- alourdir les procédures de planification et de construction.

SUCCÈS DU PLR

Fédéral

- ✓ Refus de l'initiative populaire « Stop mitage ».
- ✓ Mise en œuvre rapide de l'initiative Weber sur les résidences secondaires, qui permet de respecter la volonté populaire (limiter la construction de lits froids / ou chalets aux volets clos), tout en permettant aux propriétaires de construire des lits chauds qui feront vivre nos stations touristiques.

Cantonal

- ✓ Allongement de la durée de validité des permis de construire de 2 à 3 ans et possibilité de les prolonger d'une durée supplémentaire de 2 ans.
- ✓ Accélération des procédures pour les constructions d'importance minime pour désengorger l'administration.
- ✓ Assouplissement des règles applicables à l'habitat traditionnellement dispersé, en vue d'une meilleure utilisation du bâti existant.
- ✓ Acceptation par le Grand Conseil d'une modification à 2'500 m² du seuil des installations commerciales à forte fréquentation (ICFF) pour les communes.
- ✓ Élaboration d'un contre-projet à l'initiative « Sauver Lavaux III » garantissant l'autonomie des communes concernées et n'entravant pas le dynamisme économique viticole de la région ;
- ✓ Révision de la LATC.

Succès des Conseillers d'État PLR

- ✓ Mise en place d'une nouvelle dynamique au Service du développement territorial (SDT). Ce dernier doit jouer un rôle de coordinateur avant d'être un contrôleur et surtout faciliter un développement cantonal responsable.
- ✓ Approbation de la 4^{ème} adaptation du Plan directeur cantonal par le Conseil fédéral, permettant à notre canton de sortir rapidement d'un moratoire sur les zones à bâtir, très paralysant pour notre économie et notre développement.
- ✓ Approbation de la révision la loi cantonale sur l'aménagement du territoire par le Grand conseil qui laisse une grande marge de manœuvre aux communes et simplifie les procédures.

10.5. CLIMAT, ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

La Suisse a ratifié l'accord de Paris le 6 octobre 2017 et a soutenu l'objectif suivant : la hausse globale de la température doit être inférieure à 2 degrés Celsius, voire 1.5 degré si possible, pour la fin du siècle. Au niveau suisse, le Conseil fédéral et le parlement ont adopté la Stratégie énergétique 2050, qui prévoit une forte baisse des émissions de CO₂ et l'abandon progressif de l'énergie nucléaire.

Une loi fédérale sur l'énergie révisée a également été acceptée par le peuple suisse en 2017 (dans le canton par trois Vaudois sur quatre). Le canton doit décliner la stratégie nationale à son échelle. Il s'agit à la fois de réduire notre consommation énergétique, de développer la production locale des énergies renouvelables, de favoriser notre indépendance énergétique et de moderniser les systèmes et infrastructures énergétiques.

Notre approvisionnement énergétique devra ainsi être réorienté principalement vers les énergies renouvelables. Il en va du bien-être des générations futures. Cette conversion est faisable avec les technologies actuelles et les innovations à venir offriront de nouvelles possibilités. Ces changements technologiques sont vus comme un défi, mais également comme une opportunité pour les entreprises suisses. Ils devraient permettre de préserver, voire d'améliorer, notre qualité de vie, tout en enrayant le changement climatique et en soutenant notre prospérité économique.

Le climat est une thématique étroitement liée aux questions d'énergie, de mobilité, de logement et d'aménagement du territoire. C'est pourquoi la prise en compte des aspects climatiques doit s'inscrire dans nos projets d'infrastructures. Des politiques réfléchies et pragmatiques doivent transformer nos infrastructures, tout en permettant aux entreprises suisses de profiter de ces changements.

Le climat est également une thématique individuelle liée aux habitudes de consommation. La population doit être informée de manière efficiente pour se responsabiliser et développer une consommation durable.

- 37** Nombre d'éoliennes en Suisse en 2018 (en Autriche : 1'313 en 2018).
- 0,1 %** Part des émissions de gaz à effet de serre de la Suisse au niveau mondial en 2016 (Chine : 28%, USA : 15%).
- 12^{ème}** Rang occupé par la Suisse au classement des meilleures politiques climatiques en 2018 (devant l'Allemagne et derrière la France).
- 0.6%** Réduction de la consommation d'énergie en Suisse en 2017 par rapport à 2000.
- 1 à 1,5 tonnes par habitant CH et par an :** Objectif fédéral de limite des émissions de gaz à effet de serre en 2050.
- 5,5 tonnes par habitant VD et par an :** Émissions moyennes de gaz à effet de serre sur le territoire cantonal actuellement.
- 79%** Part des émissions de gaz à effet de serre dans le canton qui sont dues à la consommation d'énergies fossiles : combustibles pour le chauffage des bâtiments (38%) et carburants pour les véhicules (41%).
- 52%** Taux de recyclage des ménages suisses (sans l'industrie).
- 57%** Taux de recyclage des ménages vaudois (sans l'industrie).

NOUS VOULONS

Climat

- protéger le climat tout en assurant la prospérité économique de la Suisse ;
- maintenir un haut niveau de vie dans notre pays et notre canton aussi bien en ville qu'en zone rurale et en montagne ;
- favoriser l'indépendance énergétique en réduisant la consommation d'énergies non renouvelables ;

Énergie et logement

- favoriser les économies d'énergie au sein des ménages et dans les entreprises ;
- promouvoir le développement de bâtiments énergétiquement efficaces, qui soient bien isolés, et qui utilisent au mieux les énergies renouvelables et les sources de chaleur (fixation de standards et poursuite du subventionnement). Fixer des standards plus exigeants pour les bâtiments neufs (abandon des énergies fossiles et valeurs d'isolation plus strictes) ;
- simplifier les procédures de subventionnement ;
- rendre les programmes de subventionnement accessibles, y compris pour les petits propriétaires ;
- offrir aux propriétaires une déduction fiscale pour les bâtiments chauffés par des énergies renouvelables ;
- encourager une baisse du taux de fonds propres nécessaire pour obtenir une hypothèque, si elle est exclusivement liée à la rénovation et à l'assainissement de bâtiments ;
- augmenter la production des énergies renouvelables, notamment des parcs éoliens, de l'énergie hydraulique, du solaire et de la géothermie ;
- soutenir le développement des énergies renouvelables en ayant recours aux enchères ;
- mettre en place des déductions fiscales proportionnelles aux mesures d'efficacité énergétique ou d'aides aux économies d'énergie / de CO₂ ;
- élargir les possibilités de compensation de la taxe CO₂ pour les entreprises investies dans la transition énergétique (avec objectifs d'efficacité énergétique) ;
- soutenir les projets de réalisation hydroélectrique sur le Rhône au niveau des paliers de Massongex-Bex et d'Illarsaz pour couvrir nos besoins en électricité ;

Mobilité

- promouvoir les transports publics pour les pendulaires en augmentant la cadence des trains, la capacité des wagons aux heures de pointe et en développant les lignes régionales ferroviaires et de bus ;
- soutenir pour les véhicules un standard réduit d'émissions de gaz à effet de serre (95g CO₂ par km) ;
- promouvoir les transports alternatifs (covoiturage, autopartage) ;
- promouvoir le télétravail, qui diminue le trafic des pendulaires ;
- promouvoir le développement des véhicules électriques ou à hydrogène et favoriser la recherche liée à l'économie et au stockage de l'énergie électrique ;
- exonérer fiscalement (totalement ou partiellement) les véhicules peu polluants de la taxe automobile cantonale ;
- inciter les autorités fédérales à négocier une taxe internationale sur les billets d'avion ;

Environnement

- favoriser l'économie circulaire en soutenant le développement des modèles de location et d'utilisation qui diminuent significativement le flux des matières et la consommation d'énergie et de ressources ;
- dans une logique de souveraineté alimentaire, améliorer la transparence dans l'étiquetage des produits ;
- soutenir la recherche et le développement de nouvelles filières de recyclage ;
- augmenter le taux de recyclage ;
- viser la suppression des plastiques à usage unique ;
- développer les filières existantes de recyclage des flacons en plastique ;

Communes

- accompagner les communes dans le cadre de leur planification énergétique territoriale (planification et mise en œuvre) ;
- favoriser l'échange de bonnes pratiques sur le plan communal, notamment en termes de subventionnement ;
- favoriser un éclairage public efficace et dynamique afin de permettre des économies d'énergie et de lutter contre la pollution lumineuse ;
- aider les communes à assainir leurs bâtiments par le biais d'une modification de la loi vaudoise sur l'énergie ;

Formation

- développer des modules de formation sur le climat et l'environnement à tous les niveaux.

NOUS NE VOULONS PAS

- remplacer le nucléaire par des énergies fossiles ;
- mettre en place des mesures qui pénalisent fortement les familles et les entreprises ;
- d'un modèle rigide d'obligations (taxes, impôts, interdictions, etc.), mais plutôt un modèle d'incitations.

SUCCÈS DU PLR

Fédéral

- ✓ Diverses initiatives parlementaires PLR sont en cours d'examen par le Conseil fédéral :
 - pour une amélioration de l'efficacité énergétique ;
 - pour la rénovation énergétique des bâtiments ;
 - pour la création de conditions-cadre optimales pour les projets géothermiques ;
 - pour l'élimination des obstacles dans les procédures d'autorisation de la construction ou la reconstruction des lignes à haute tension ;
 - pour une réduction des formalités administratives dans le domaine des énergies renouvelables ;
 - pour l'examen d'une taxe sur l'importation de l'électricité chargée en CO₂.
- ✓ Soutien à la stratégie énergétique 2050.

Cantonal

- ✓ Loi sur l'énergie entrée en vigueur en juillet 2014 : cette loi introduit le principe de la couverture des besoins électriques des bâtiments neufs (20%) par une source renouvelable. Elle prévoit aussi le principe de la couverture des besoins en eau chaude (30%) par une source renouvelable. La loi introduit le principe de la planification énergétique territoriale pour les communes et le Certificat énergétique cantonal des bâtiments.
- ✓ Acceptation de la loi sur les ressources naturelles (dont l'objectif est de définir un cadre pour la géothermie profonde, tout en interdisant la fracturation hydraulique pour les hydrocarbures conventionnels).
- ✓ Adoption d'un budget de 100 millions de francs pour encourager le recours aux énergies renouvelables et promouvoir l'efficacité énergétique.
- ✓ Allocation de 52 millions de francs pour la rénovation de bâtiments dans le cadre du Programme Bâtiments.

- ✓ Planification de 19 parcs éoliens dans le canton (objectif de production cantonal : 500 à 1'000 GWh par an) bloquée par la gauche et les Verts.
- ✓ Acquisition de 4,4% d'actions de Swissgrid, de laquelle découle le maintien au sein de l'actionnariat de la présence de la Suisse Romande (Vaud) et l'obtention d'un siège au Conseil d'administration pour les acteurs romands de SIRESO.

Succès des Conseillers d'État PLR

- ✓ Mise en œuvre de la 3^{ème} Correction du Rhône.
- ✓ Mise en œuvre du Plan cantonal de la renaturation des cours d'eau.
- ✓ Mise en œuvre régionale du Réseau écologique cantonal.
- ✓ Mise en œuvre du nouveau Plan directeur des carrières.
- ✓ Mise en œuvre du Plan cantonal micropolluants : première tranche de CHF 80 millions accordée par le Grand Conseil pour implémenter le traitement des micropolluants des STEP. À terme, ce sont CHF 200 millions qui devraient être investis sur les 20 prochaines années.
- ✓ Mise en place de l'élaboration d'un « Plan climat » vaudois, suite aux premières assises vaudoises du climat (novembre 2018).
- ✓ Mise en place de réserves forestières cantonales pour promouvoir la biodiversité (objectif 10% des forêts d'ici 2025 : actuellement 3% atteints (en 2018).
- ✓ Mise en place de nouvelles normes dans l'OPair pour améliorer la qualité de l'air et réduire les nuisances liées aux particules fines issues des transports et de la production d'énergie.

11. CONCILIATION VIES PRIVÉE ET PROFESSIONNELLE

La politique familiale doit évoluer avec les modes de vie. Or, la Suisse a encore du retard à rattraper dans le domaine de la conciliation entre vies privée et professionnelle. Aujourd'hui, de plus en plus de femmes sont actives sur le marché du travail, tandis que de nombreux couples optent pour le travail à temps partiel. Les parents rencontrent encore de nombreux obstacles, comme la garde des enfants ou la réinsertion professionnelle du parent qui est resté à la maison pour s'occuper d'eux. Chacun doit pouvoir choisir librement son modèle familial et pour cela, il convient de mettre en place des conditions-cadre appropriées aux différents types de famille. Les parents ne doivent pas être freinés dans leur envie d'avoir des enfants. Dans ce contexte, c'est aux communes, avec le soutien de l'État, qu'il revient de répondre aux besoins des familles, tout en évitant une explosion des dépenses pour les collectivités.

59% Part de femmes actives travaillant à temps partiel en 2018 (pour les hommes : 17.6%).

18'108 Nombre de places d'accueil de jour manquantes dans le canton (en 2018) .

90,4 Nombre de minutes passées par jour et par personne dans les transports (en 2018).

NOUS VOULONS

- favoriser des modèles de travail flexibles et diversifiés pour les parents (postes à temps partiel, partage des postes de travail, télétravail, flexibilité des horaires) ;
- permettre une meilleure réinsertion professionnelle du parent qui a cessé de travailler pour élever les enfants ;

- permettre au conjoint/e qui n'exerce pas d'activité lucrative de cotiser à des institutions de prévoyance ;
- favoriser et faciliter la création de structures d'accueil de jour (cantines scolaires, soutien aux devoirs, heures d'études aménagées), tant en milieu urbain que rural ;
- soutenir les initiatives des entreprises en matière de garde et les solutions privées ;
- réduire la bureaucratie absurde et les normes rigides régissant les crèches, les structures d'accueil et les mamans de jour ;
- augmenter les déductions fiscales pour frais de garde à hauteur de CHF 24'000.- par année et par enfant.

NOUS NE VOULONS PAS

- entraver la garde d'enfants par des tiers au moyen d'une lourde bureaucratie ou des contraintes comme un permis pour la garde d'enfants par les grands-parents et les proches ;
- instaurer des incitations négatives à l'encontre des femmes sur le marché du travail ;
- tolérer que le coût des crèches s'apparente à un nouvel impôt pour les familles de la classe moyenne.

SUCCÈS DU PLR

Fédéral

- ✓ Déductions fiscales pour la garde d'enfants de CHF 10'000.- par année jusqu'à l'âge de 14 ans.
- ✓ Suppression d'obstacles bureaucratiques pour la construction et la gestion de structures d'accueil collectif de jour pour enfants.

Cantonal

- ✓ Création de la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants).
- ✓ Initiative « Pour l'horaire continu à l'école et l'accueil parascolaire dans tout le canton ».
- ✓ Révision de la Loi sur l'Accueil de jour des enfants (LAJE).
- ✓ Délégation de compétence aux communes pour les normes de l'accueil parascolaire, via l'Établissement intercommunal d'accueil parascolaire (EIAP).

Succès des Conseillers d'État PLR

- ✓ Plan de lutte contre la violence domestique pour les années 2011 à 2015.
- ✓ Promotion de l'égalité entre femmes et hommes, avec une multitude de projets allant de la production à la diffusion de brochures thématiques, en passant par l'organisation d'événements.
- ✓ Adoption par le Grand Conseil en octobre 2017 d'une base légale permettant le contrôle de l'égalité salariale dans les marchés publics et les subventions.
- ✓ Le Conseil d'État propose au Grand Conseil d'interdire toute forme de publicité sexiste sur l'espace public vaudois. Il suggère d'élargir la Loi sur les procédés de réclame aux publicités dites sexistes.

Communal

Dans les communes vaudoises, les élus PLR ont permis la création de nouvelles crèches, l'agrandissement de garderies, la mise en place de structures d'accueil de jour.

Le PLR l'a proposé, les autres partis l'ont refusé

- Appliquer une imposition individuelle.

12. CULTURE – SPORTS

Une offre culturelle et des infrastructures sportives performantes sont essentielles à la qualité de vie des citoyens. Musées, expositions, salles de concerts, festivals, théâtres, cinéma : notre canton, avec le soutien de nombreuses associations, propose une large palette d'activités culturelles et ludiques pour tous les goûts. Côté sport, il n'est pas en reste. Le canton abrite de nombreux clubs sportifs et permet, de par sa géographie, de nombreuses activités. Le sport, au-delà de son bienfait sur la santé, doit être perçu comme un facteur d'intégration efficace et promu auprès de la jeunesse. Bien plus que l'image du canton, c'est également son attrait touristique – et donc économique – qui est en jeu. Le financement de ces infrastructures et offres culturelles nécessite une réflexion entre le privé et le public.

19 Nombre de théâtres à Lausanne (en 2019).

59 Nombre de Fédérations internationales sportives ayant leur siège dans le canton de Vaud (en 2018).

250'000 Nombre de visiteurs chaque année au Montreux Jazz festival.

NOUS VOULONS

- soutenir et promouvoir les projets culturels et sportifs qui répondent à un réel besoin ;
- faciliter un accès à la culture pour toutes les bourses ;
- encourager la pratique du sport par le plus grand nombre, en instaurant une réelle politique sportive cantonale, régionale et communale ;
- soutenir les filières sports-études ;
- améliorer et développer les infrastructures publiques ;
- encourager le mécénat et les activités bénévoles ;
- soutenir la candidature de la capitale vaudoise à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse en 2020.

NOUS NE VOULONS PAS

- soutenir une culture qui ne devrait sa survie qu'aux subventions ;
- promouvoir une offre culturelle surdimensionnée par rapport à notre bassin de population.

SUCCÈS DU PLR

Cantonal

Succès des Conseillers d'État PLR

- ✓ Construction du MCBA et du nouveau bâtiment pour le Musée de la Photographie et celui de Design et d'arts appliqués contemporains.
- ✓ Loi sur le développement du positionnement du canton en tant que pôle sportif (six nouvelles institutions sportives internationales établies entre 2012 et 2014).
- ✓ Création d'un "Cluster" du sport (une interface unique en Europe entre le monde du sport international et celui de la formation et de la recherche de pointe).
- ✓ Obtention des Jeux olympiques de la jeunesse 2020 à Lausanne et construction de « Vortex » qui accueillera le village olympique pour les jeunes athlètes. Par la suite, il servira de logement pour les étudiants du campus universitaire.
- ✓ Réalisation de la maison du sport vaudois à Leysin.
- ✓ Accueil en 2020 des championnats du monde de hockey de pétanque et de cyclisme.

Communal

Dans les communes vaudoises, les élus PLR ont permis l'ouverture de salles de sport pour les jeunes pendant les soirées et les week-ends, promu le développement de nouvelles infrastructures sportives (patinoire, piscine olympique, stade de football) et des politiques sportives régionales cohérentes.

13. MONDE NUMÉRIQUE

Internet fait désormais partie de notre quotidien et a considérablement modifié nos modes de vie. Les outils numériques sont de formidables moyens de communication, ils permettent aux citoyens d'exercer leur droit à la liberté d'expression et contribuent fortement au développement économique. Toutefois, ces nouvelles technologies entraînent leur lot de nouveaux dangers et les enfants en sont devenus les premières victimes. Les dérives d'Internet et la cybercriminalité apparaissent comme de nouveaux risques majeurs : cyberharcèlement, espionnage, utilisation de données privées à l'insu de l'utilisateur, marché noir, violation des droits d'auteurs, etc. Cependant, il ne faut pas tomber dans l'excès régulateur et freiner la croissance d'Internet, mais appliquer un juste contrôle et garantir une formation adéquate notamment auprès des jeunes. L'État doit entretenir un rapport de confiance avec ses citoyens et se porter garant de la protection de la sphère privée. Il convient aussi de développer la cyberadministration dans le domaine des droits politiques et ainsi de permettre aux citoyens de voter via internet.

97% Part des adolescents suisses possédant un smartphone en 2014 (50 % en 2010).

1 sur 14 Nombre d'enfants touchés par le cyberharcèlement en Suisse (en 2015).

3^{ème} Rang européen occupé par la Suisse concernant les achats et ventes sur Internet (en 2014).

NOUS VOULONS

- défendre une politique numérique libérale, dans le respect de la sphère privée ;

- adapter la législation aux nouveautés offertes par le monde numérique, afin de permettre aux citoyens de disposer de ces nouvelles possibilités, tout en évitant une concurrence déloyale entre les acteurs traditionnels et les nouveaux ;
- assurer la protection des données privées ;
- renforcer la prévention auprès des enfants et des jeunes dans les écoles (au sujet des réseaux pédophiles, du mobbing, du harcèlement, etc.), en intégrant notamment cette dernière dans le cursus scolaire obligatoire et dans les activités parascolaires ;
- renforcer l'apprentissage et la maîtrise des outils numériques dans les écoles (apprendre aux jeunes les opportunités, mais aussi les risques qui y sont liés) ;
- responsabiliser davantage les fournisseurs d'accès et les plateformes de partage dans la lutte contre les contenus illégaux ;
- soutenir le libre marché et le développement d'un nouveau modèle de marché pour les œuvres culturelles ;
- garantir le respect de la propriété intellectuelle (droits d'auteur des artistes) ;
- obtenir plus de transparence quant à la valeur juridique des achats effectués sur Internet ;
- refuser une nouvelle taxe forfaitaire sur les connexions Internet ;
- généraliser le « e-voting » (vote électronique) pour les Suisses de l'étranger.

NOUS NE VOULONS PAS

- criminaliser les internautes ;
- cautionner un interventionnisme étatique disproportionné ;
- étouffer l'évolution d'Internet et des outils qu'il offre par une surréglementation.

SUCCÈS DU PLR

Fédéral

- ✓ Création d'un centre de compétence fédéral pour la cybersécurité
- ✓ Motion visant à instaurer l'usurpation d'identité en tant qu'infraction pénale.

Cantonal

- ✓ Renforcement de la prévention auprès des enfants et des jeunes dans les écoles (au sujet des réseaux pédophiles, du mobbing, du harcèlement, etc.), en intégrant notamment cette dernière dans le cursus scolaire obligatoire et dans les activités parascolaires.